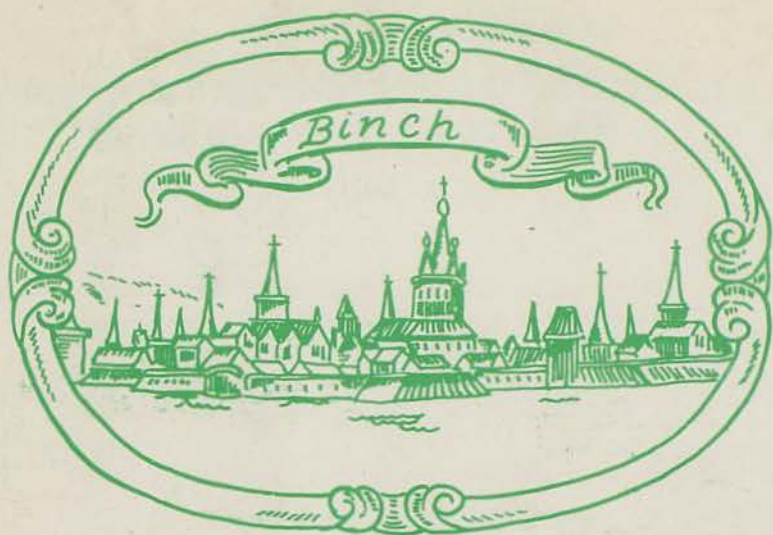




REVUE DE LA
SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE
ET DES AMIS
DU MUSÉE DE BINCHE

N° 7 — 1986

LES CAHIERS BINCHOIS

MARIEMONT

C 833

COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET DES AMIS DU MUSÉE DE BINCHE

PRESIDENT : M. Paul DEMARET, Av. Wanderpepen, 94, 7130 Binche

VICE-PRESIDENTS : M. l'Abbé Gustave NAVEZ, Rue de Merbes, 25, 7130 Binche
M. Samuël GLOTZ, Av. Wanderpepen, 88, 7130 Binche
M. Michel REVELARD, Rue Albert et Isabelle, 10, 7130 Binche

SECRETAIRE : M. Joseph CASSART, Grand-Place, 36, 7130 Binche

SECRETAIRE-ADJOINTE : Mlle Annette ROUSSEAUX, Rue Haumont, 16,
7130 Binche

TRESORIER : M. Leon DURIAU, Rue de la Victoire, 14, 7130 Binche
M. Jacques THOMAS, Rue de Merbes, 39, 7130 Binche

MEMBRES :

Mme Emily BEAUVENT, Rue de l'Amazone, 56, 1050 Bruxelles
Mme Marie-France BODEUX-DUPONT, Chaussée Brunehaut, 450,
6510 Morlanwelz
M. Richard CORDIER, Av. Charles de Liège, 51, 7130 Binche
M. le Doyen Hon. Walter DESMET, Rue de Buvrinnes, 41, 7130 Binche
M. Adelson GARIN, Rue Baudouin le Bâtisseur, 2, 7130 Binche
M. Jean-Pierre JAUMOT, Echevin, 10, rue Marguerite d'York, 7130 Binche.
M. Louis MENESTRET, Rue Marie de Hongrie, 2, 7130 Binche.
M. Jacques PETIT, Av. Charles de Liège, 69, 7130 Binche.
M. René ROBERT, Rue de la Place, 3, 7133 Buvrinnes.
M. Jean STONE, Grand-Place, 13, 7130 Binche.

Versez votre cotisation **UNIQUEMENT** au compte n° 001-1228685-62 de la
S.A.A.M.B., c/o M. Jacques THOMAS, Rue de Merbes, 39, 7130 Binche.

Montant des cotisations donnant droit à l'entrée gratuite aux conférences et à la participation aux excursions : Etudiant(e) : 100 F par an; Individuel(le) : 200 F par an; Familiale : 300 F par an.

L'Église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche

+ Jean HUVELLE

Cette étude du regretté abbé J. HUVELLE a paru dans le Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites (8-1979).

Nous la reproduisons ici avec l'amicale autorisation de l'auteur et de la Commission Royale des Monuments et des Sites.

Nous tenons une fois encore à leur témoigner notre respectueuse gratitude.

Notre ami G. Fournier, avec son obligeance habituelle, a accepté de nous fournir l'illustration complémentaire.

LE VILLAGE (1)

La commune de Péronnes a été rattachée à la Ville de Binche, en 1976, lors de la fusion des communes. Cette entité de plus d'un millier d'hectares regroupait naguère plusieurs seigneuries disparues à la Révolution française. La terre de Péronnes était occupée dès l'âge du fer. Une nécropole à incinération a été découverte en 1911, à deux kilomètres au nord de la chaussée romaine de Bavai à Cologne, qui passe en bordure du village (2).

En 974, Lambert et Regnier IV soutenus par Lothaire reconquirent la terre de Péronnes indûment détenue par des créatures de l'Empereur Othon, Garnier et Renaud, fils de Richier, qui périrent dans la bataille. La seigneurie principale de Péronnes appartient dès lors aux comtes de Hainaut; ils la cédèrent en 1148 à Anselme de Trazegnies; elle passa ensuite aux familles de Dessus-le-Moustier, et d'Apchon.

A côté de la seigneurie principale existaient d'autres seigneuries et propriétés. L'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie avait un alleu à Péronnes, donné par Godescale de Gottignies et confirmé en 1119 par Burchard, évêque de Cambrai. L'abbaye de Saint-Feuillien du Rœulx possédait l'autel

(1) Indications bibliographiques : Th. Bernier - Dictionnaire géographique, historique, archéologique, biographique et bibliographique du Hainaut. 2^e édit. Mons, 1891, pp. 479-480. E. De Seyn, Dictionnaire des communes belges, 3^e édit., Turnhout, s.d., t. II, p. 1058. Th. Lejeune, Coup d'œil... sur le Canton du Rœulx, Seneffe, 1853, pp. 30-31. E. Prud'homme, Les échevins et leurs actes dans la Province de Hainaut. Mons, 1890, pp. 149-150. M. Servais, Armorial des Provinces et Communes belges. Liège, 1955, p. 152 et 997.

(2) Cfr. : G. Faider-Feytmans, La nécropole de Péronnes-lez-Binche, dans «L'Antiquité classique», t. 16 (1947), pp. 98-99. - Catalogue «Le Hainaut de la préhistoire à l'histoire». Mariemont, 1972, pp. 36-43.

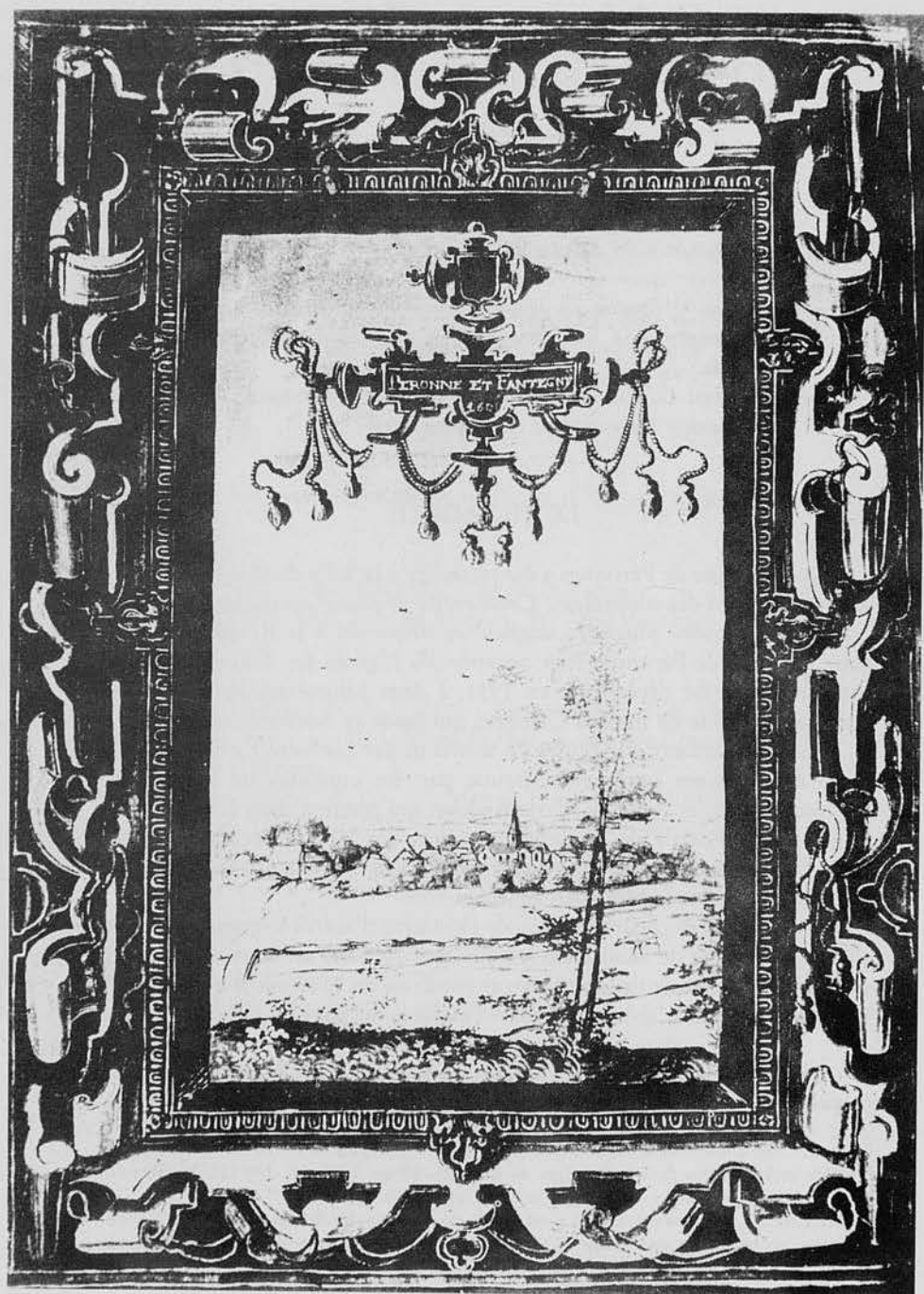


Fig. 1. Vue du village de «Péronne et Fantegnay», datée de 1601. Ancienne collection de S.M. Léopold III, acquis par le Crédit Communal de Belgique. Album dit «de Croÿ».





Fig. 2. Détail de la vue précédente.

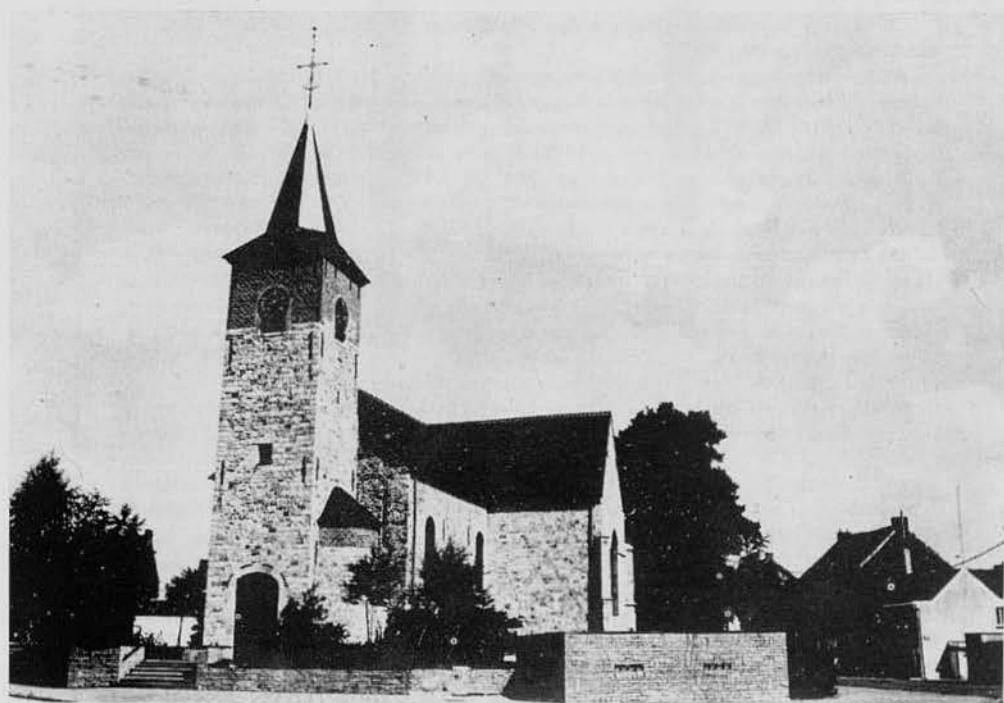


Fig. 3. L'église, après la restauration de 1976 due à l'architecte Simon Brigode, professeur à l'Université catholique de Louvain.

depuis 1133, ainsi qu'une ferme et des terres (3). L'abbaye Saint-Pierre, de Lobbes, possédait également une seigneurie. On trouvait encore les seigneuries du Cochet, de Fontenich et d'autres tenances de moindre importance.

A l'aube du XX^e siècle, la commune essentiellement agricole s'est considérablement développée vers le sud-est entre la route de La Louvière et la chaussée romaine, par l'exploitation du charbonnage du Centre, et par la création de la centrale électrique de Péronnes-Ressaix. Avant la fusion, Péronnes comptait 5.700 habitants répartis dans deux paroisses : Sainte-Marie (3.800 h.) et Sainte-Barbe (1.900 h.).

2. L'ÉGLISE SAINTE-MARIE

Au centre du vieux village, sur un terre-plein qui correspond à la superficie de l'ancien cimetière clôturé, aujourd'hui disparu, se dresse l'église Sainte-Marie, petite construction romane du XII^e siècle, remaniée et amplifiée au cours des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles (4).

Précédé d'une tour occidentale flanquée d'une tourelle circulaire au sud, l'édifice comprend une nef unique de trois travées, un transept saillant à pignons plats épaulés de contreforts d'angle, et un chœur de deux travées à chevet plat (5).

(3) Cfr. : G. Wymans - L'abbaye de Saint Feuillien du Rœulx, en Hainaut. (1125-1300). Averbode, 1967, p. 70.

(4) La chronologie adoptée suit d'assez près celle proposée par S. Brigode dans : L'architecture religieuse dans le sud-ouest de la Belgique. I. Des origines à la fin du XV^e siècle. Bruxelles, 1950, pp. 124-127. — Courants architecturaux et monuments du Hainaut dans : «Annales du Cercle Archéologique d'Enghien», t. 14 (1965), p. 43. Dimensions de l'édifice (relevées par l'architecte G. Marin) : Longueur intérieure : 25 m (nef : 11,50 m; transept : 5,25 m; chœur : 8,25 m). Largeur de la nef : 7,25 m; du transept : 20 m; du chœur : 5,45 m. Hauteur de la tour : à la corniche : 16,30 m; au sommet du coq : 28 m.

(5) La silhouette de l'église qui figure dans l'album de Croÿ : Vue de «Peronne et Fantegnny» — Prévôté de Binche (Anc. collect. de S.M. Léopold III, acquis par le Crédit Communal), ne correspond en aucune manière à la réalité. On y voit un édifice à double transept, avec tour de croisée et chœur plus élevé que la nef, qui n'a jamais existé. Ou bien on a confondu Péronnes-lez-Binche avec Péronnes-lez-Antoing (Vienne, Ms. Min. 49), ou bien les dessinateurs d'Adrien de Montigny ont fabriqué une vue imaginaire et fantaisiste de Péronnes-lez-Binche. — Vue de «Péronne et Fantegnny». La peinture à la gouache sur parchemin appartient à l'un des célèbres albums qu'a fait exécuter Charles de Croÿ (1560-1612). Le duc avait confié la direction de l'œuvre à un peintre, Adrien de Montigny, aidé d'une équipe de collaborateurs. Le cartouche indique, sous les noms des localités, le millésime de 1601. Nous devons à la courtoisie du Crédit Communal de Belgique de pouvoir reproduire ce folio de l'album de Croÿ (Prévôtés de Binche et Maubeuge), volume acquis, il y a moins de dix ans, pour sa collection, par le Crédit Communal de Belgique. Pour l'histoire de ces albums et leur bibliographie, nous renvoyons à MISONNE, Daniel et DUVOSQUEL, Jean-Marie, *le Hainaut dans les Albums du duc Charles de Croÿ*, Mons, éditions de la Fédération du Tourisme du Hainaut, 1980. — Feu l'abbé Huvelle, dont nous reproduisons l'étude parue dans le Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites - 8 - 1979, exprime son scepticisme sur la valeur

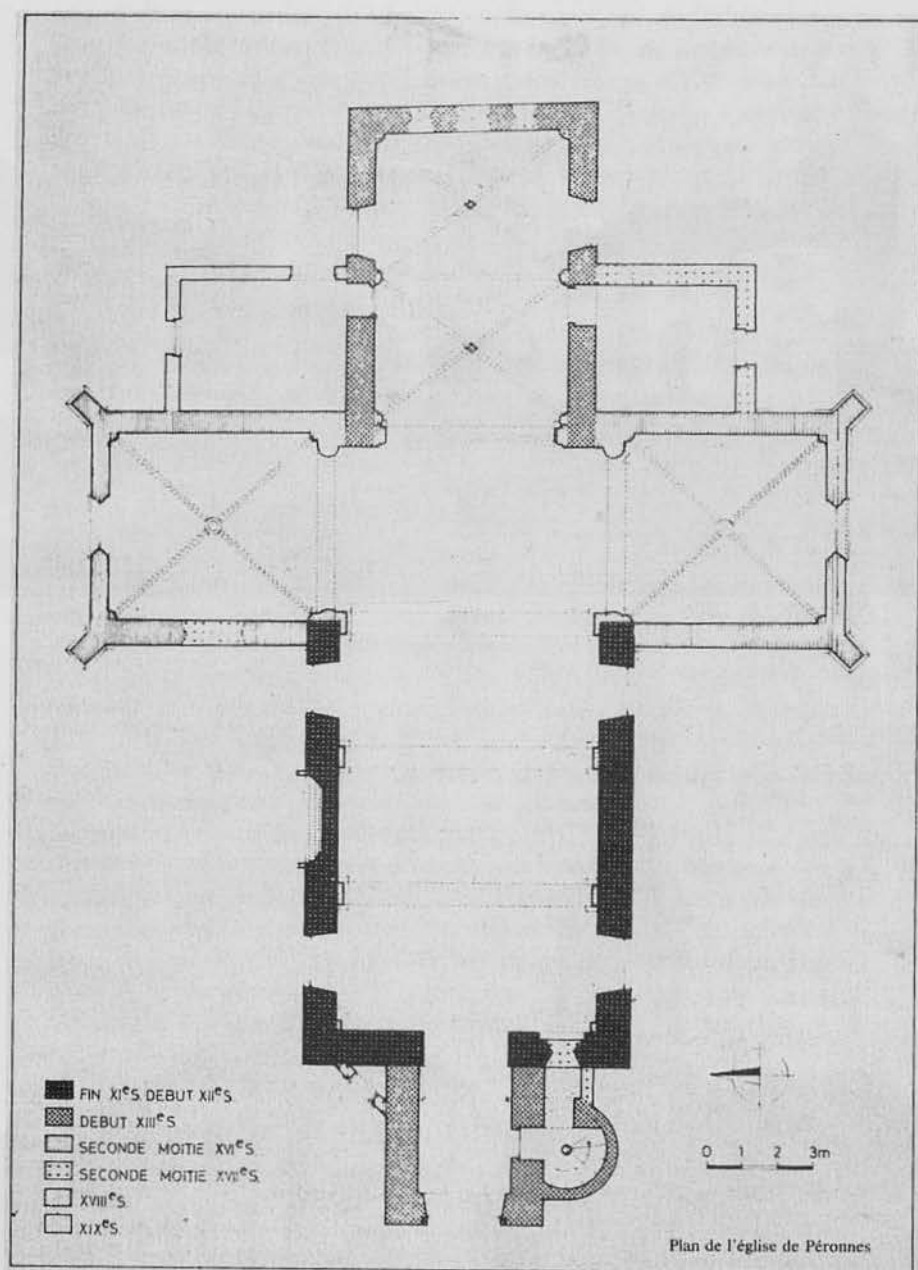


Fig. 4. Plan-terrier de l'église, dessiné par l'abbé J. Huvelle. Le plan indique les modifications successives apportées aux bâtiments, depuis la fin du XI^e siècle jusqu'au XIX^e siècle.



Fig. 5. La Place communale du village vers 1910. La maison communale qui abritait l'école fut édifée en 1841 (A.R. du 13.02.1841), sur une parcelle de l'ancien cimetière d'une contenance de 57 centiares.

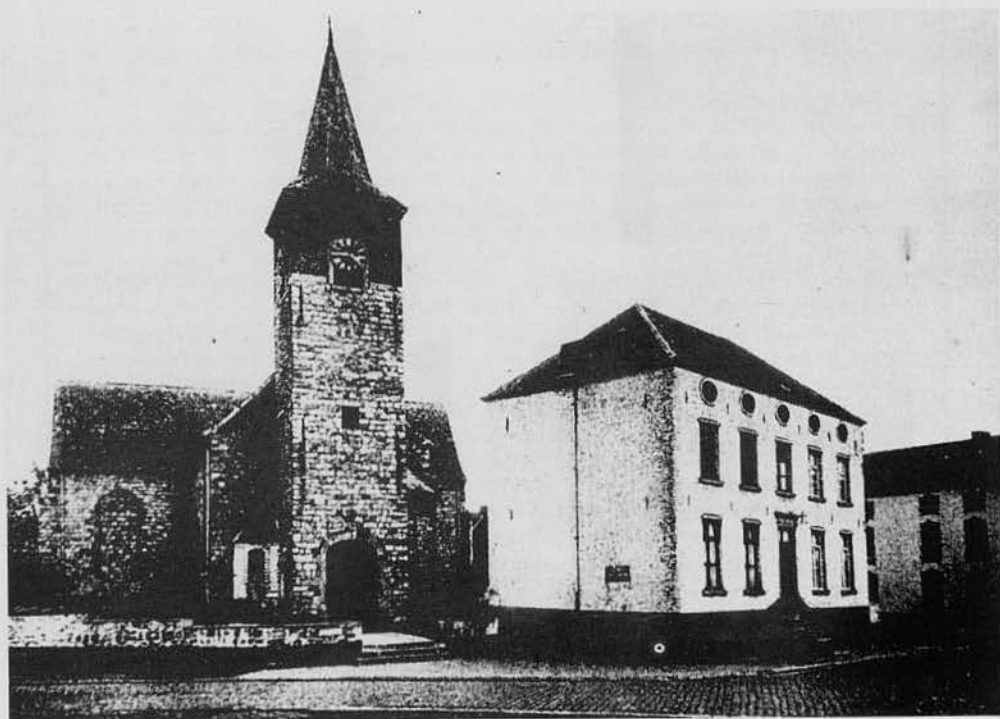


Fig. 6. La maison communale abrita l'école jusqu'en 1880. L'actuelle maison communale, rue Gravis, fut bâtie en 1879. On démolit, en 1870, l'ancienne maison communale, dans le cadre des travaux d'aménagement du pourtour de l'église.

La tour de trois niveaux est une massive construction de moellons en grès de Bray appareillés qui constituent le parement de l'édifice jusqu'au seuil des ouïes en plein cintre. Celles-ci bordées d'un encadrement de pierre taillée s'ouvrent dans les murs de briques remontés au XVIII^e siècle. La flèche octogonale à égouts retroussés pose sur une corniche à corbeaux de pierre, de la même époque. Les murs intérieurs en petits moellons irréguliers permettent de situer la construction de la tour adossée à la nef, peu après celle-ci, soit dans le courant du XII^e siècle, car l'appareillage des moellons est très analogue. Quant au parement extérieur, il semble avoir été renouvelé partiellement au cours du XVI^e siècle, et les chaînes d'angle, plus tard encore.

Un nouvel encadrement de porte en pierre piquetée à piédroits chaînés, sous un arc en anse de panier à claveaux harpés a été créé dans le parement ancien, dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, et les raccords ont été exécutés en briques. A mi-hauteur de la tour, une petite baie rectangulaire à épais linteau droit perce la face occidentale. Une tourelle d'escalier en moellons, remontée en briques, avec corniche en dents de scie, et toiture en poivrière flanque la tour, suivant la même chronologie.

La nef comporte actuellement trois travées, percées de quatre fenêtres cintrées à seuil non dépassant, piédroits harpés et arcs à claveaux réguliers en pierre taillée. Ces fenêtres datent de la fin du XVII^e siècle ou du début du XVIII^e siècle. Avant la construction du transept, la nef était plus longue et devait comporter quatre travées. C'est sans conteste la partie la plus ancienne de l'édifice, qu'on peut dater de la fin du XI^e siècle ou du début du XII^e siècle. Les murs épais de 80 cm sont construits en petits moellons bâtards (silex, grès et calcaire), et laissent apparaître dans le mur sud, les amorces de deux petites fenêtres romanes légèrement plus rapprochées que les baies actuelles et situées un peu plus haut. A y regarder de plus près, il semble que ces amorces correspondent aux baies primitives, mais ont été agrandies et appareillées au début du XIII^e siècle, car elles sont très similaires à celles du chevet (6). Le grand arc appareillé et obturé qu'on voit dans le bas du mur de la nef, recoupé par le transept sud, est sans doute la trace d'une ancienne porte des morts, plutôt que l'accès d'une crypte. La corniche de grès forme un cavet continu en haut des murs goutterots.

documentaire et l'exactitude de la peinture. La silhouette du monument représenté ne correspond guère à la réalité (cfr. supra). En effet, il arrive que certaines peintures des albums paraissent fantaisistes. J. Huvelle se demande même s'il s'agit de notre Péronnes-lez-Binche. On peut sans doute répondre affirmativement à cette interrogation. Car la vue appartient à la série de la prévôté de Binche (et un autre Péronnes semble, par là, exclu). D'autre part l'indication de *Fantegnny*, dans le cartouche, toponyme encore attesté au milieu du dix-neuvième siècle (1868) dans la localité sous la graphie douteuse de FONTENICK, conforte cette présomption. (Cfr. CHOTIN, *Etudes étymologiques et archéologiques...* Hainaut, p. 308). S.G.

(6) L'agrandissement des baies primitives pour éclairer davantage la nef, est une pratique courante à l'époque. On l'observe également dans d'autres églises du Hainaut : Chièvres (St-Jean), Cordes, Esquelmes, Hellebecq...



Fig. 7. La belle silhouette de l'église, à la tour occidentale flanquée, au sud, d'une tourelle circulaire.

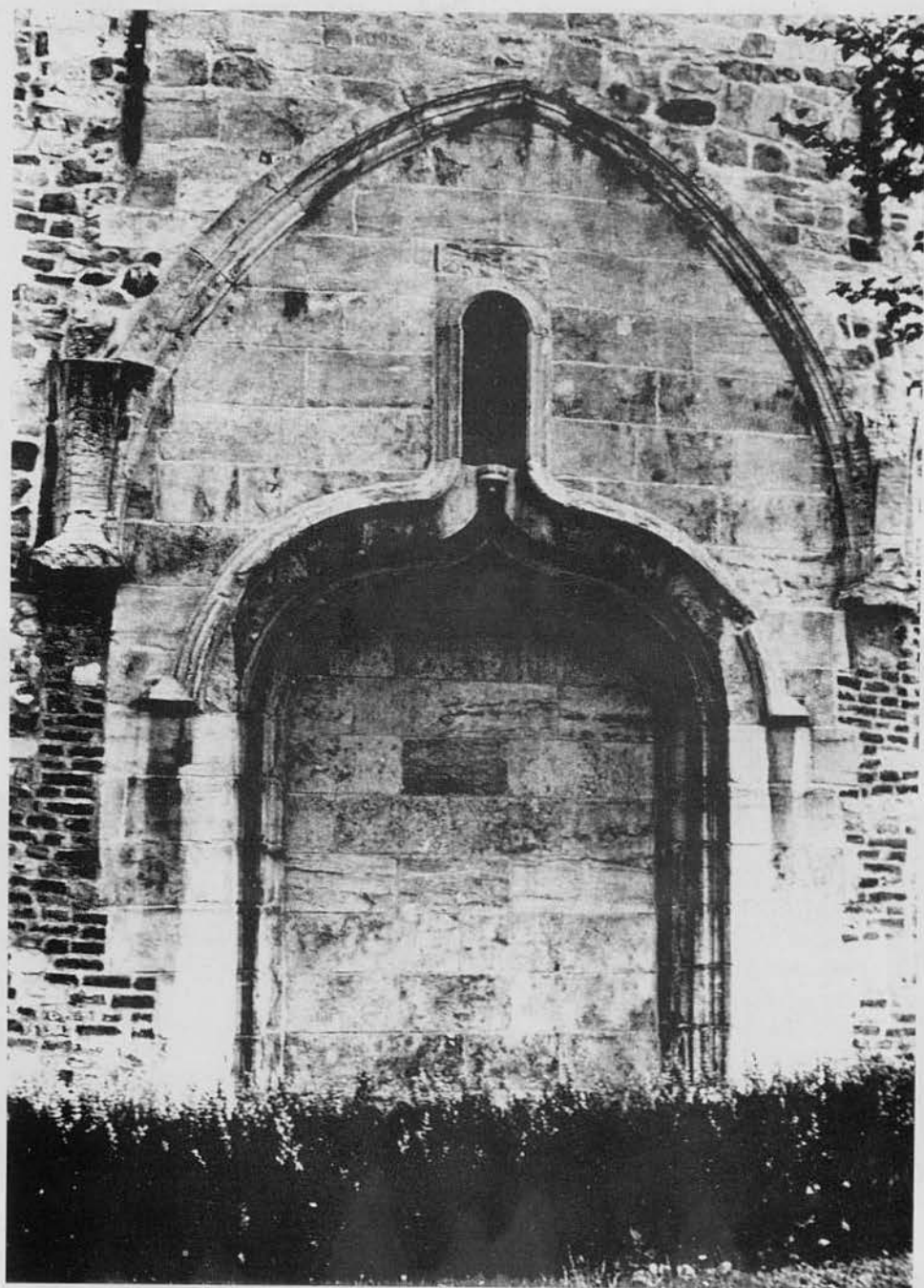


Fig. 8. Vestige du porche monumental en pierre d'Ecaussines, style gothique hennuyer, dans le centre du mur goutterot septentrional, seconde moitié du XVI^e siècle.

Au centre du mur goutterot nord, on peut voir les vestiges d'un porche monumental en pierre d'Ecaussines (7), construit en style gothique hennuyer, au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle. Seuls subsistent l'arc formeret et les amorces des nervures, ainsi que l'encadrement soigneusement mouluré de la porte qu'il recouvrait. L'arc en accolade sur piédroits à colonnettes se découpe dans l'épaisseur de l'archivolte. Il est ourlé d'un larmier à retour, épousant le contour d'une haute niche cintrée qui le surmonte. On est étonné de trouver un portail aussi monumental pour une entrée latérale ou une porte des morts. Cette petite église rurale devait avoir de gros revenus ou de généreux donateurs pendant la seconde moitié du XVI^e siècle, pour s'offrir d'aussi somptueuses constructions. Il fut démolì on ne sait quand, mais l'arc fut obturé avec les débris des soubassements latéraux puisque les mêmes signes lapidaires se retrouvent de part et d'autre.

Les croisillons du transept en grès de Bray sur soubassement chanfreiné datent également de la seconde moitié du XVI^e siècle. Ils recourent la nef primitive, et leur chevet à pignon sur oreilles est percé d'une grande fenêtre gothique dont le meneau et le remplage ont disparu. Ils sont épaulés aux angles par des contreforts dégressifs terminés en bâtière. Un cordon-larmier épousant l'ogive de la fenêtre les réunit. Au centre du pignon, une meurtrière étroite éclaire faiblement et aère les combles. Dans le mur nord-ouest, une grande baie gothique à jambages harpés, sous un arc bordé d'un larmier à retour a été aveuglée à fleur du parement par des moellons irréguliers.

Une grande bâtière d'ardoises sur coyaux est posée sur une corniche à petits corbeaux en quart-de-rond.

Le chœur, construit au début du XIII^e siècle, est plus bas et plus étroit que la nef. Il comporte deux travées et se termine par un chevet plat (8), percé de trois fenêtres en plein cintre — celle du centre étant légèrement plus large et plus haute, — aveuglées probablement à la fin du XVII^e siècle, lorsque la mode des autels à portique se généralisa. Un quadrilobe (9) aujourd'hui obturé de briques, occupe le centre du pignon légèrement en retrait au niveau de la corniche qui en délimite la base. Les pentes de la toiture en peu plus aiguës qu'à l'origine, sont amorties par des coyaux posés sur une corniche à corbeaux de grès moulurés en tore et cavet. Deux fenêtres cintrées à encadrement de pierre de la fin du XVII^e siècle éclairent par-cimonieusement le chœur.

(7) On rencontre des porches de même type à Baudour, Horrues, Steenkerque... Les signes lapidaires relevés sont bien ceux de carrières ou de tailleurs de pierre d'Ecaussines : illustration n° 9.

(8) Les chœurs à chevet plat se retrouvent en différents endroits du Hainaut actuel : à Lobbes, Chièvres (St-Jean), Chimay, Estinnes-au-Val, Fourbechies, Horrues, Aubechies, Steenkerque... Influence mosane, laonnoise ou cistercienne selon les cas, mais aussi solution rationnelle et économique.

(9) Les baies quadrilobées sont rares en Hainaut. On n'en connaît qu'une autre, au chevet de Familleureux.

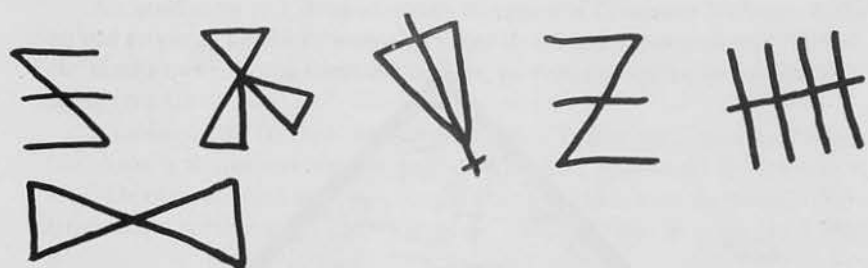


Fig. 9. Marques de tailleurs de pierre, révélant que le travail a été effectué dans les carrières d'Ecaussines. Cf. note (7).

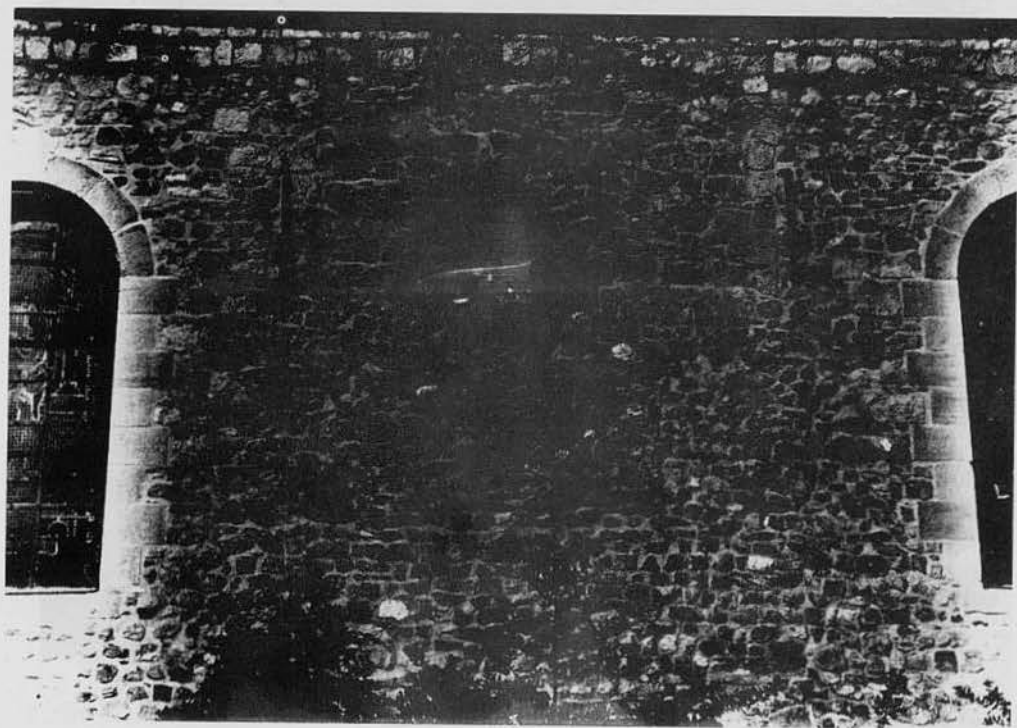


Fig. 10. Les amorces de deux fenêtres romanes, dans le mur sud de la nef.

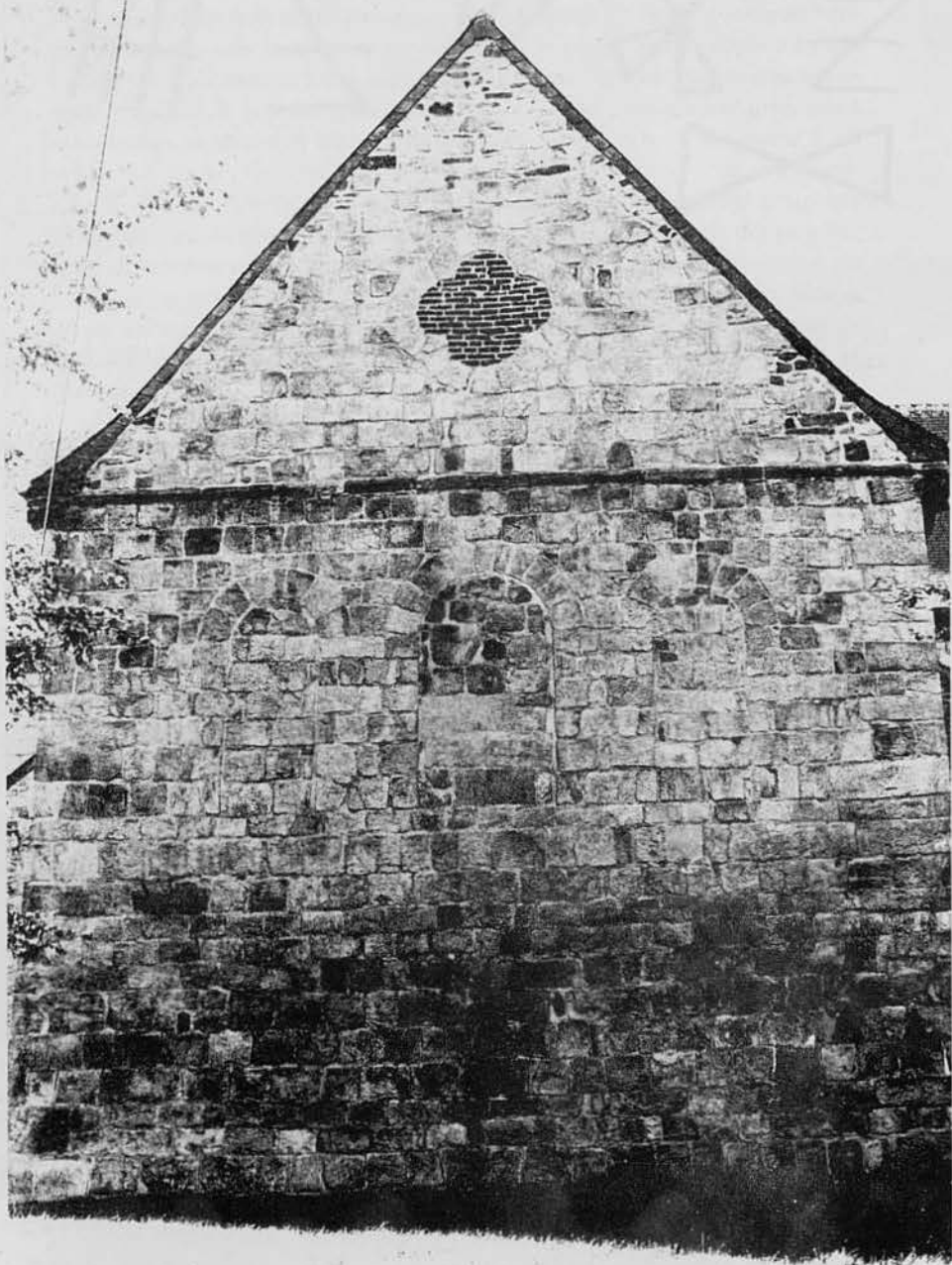


Fig. 11. Le chevet plat est percé de trois fenêtres en plein cintre, aveuglées probablement à la fin du XVIII^e siècle. Un quadrilobe, aujourd'hui obturé de briques, occupe le centre du pignon.

Au nord et au sud, deux sacristies en appentis flanquent le chœur. Celle du sud en petits moellons irréguliers date de la seconde moitié du XVII^e siècle, tandis que celle du nord, en briques, ne remonte qu'au milieu du XIX^e siècle (1863).

L'intérieur de l'édifice est fort sombre, à la fois parce que les enduits ont disparu et que des vitraux peu transparents retiennent la lumière du jour. De plus, au fond de la nef, une fenêtre à encadrement de briques chanfreinées qui semble dater du XVII^e siècle, a été bouchée au cours du XVIII^e siècle.

La nef, qui, naguère, était sans doute couverte d'un plafond de bois, a reçu au cours du XVIII^e siècle, une voûtaison en briques (10). Séparées par d'épais doubleaux, ces voûtes en voile retombent sur des pilastres toscans. La croisée du transept est voûtée de la même manière. Par contre, les croisillons nord et sud sont voûtés sur croisées d'ogives à nervures et formerets de pierre retombant sur des culots profilés en doucine. Quant au chœur, il est aujourd'hui voûté sur croisées d'ogives à nervures rectangulaires en briques et clefs de pierre losangées. L'une d'elles porte la date gravée de 1663. Les culots semi-circulaires en pierre d'Ecaussinnes sont ciselés de cannelures et de godrons.

3. LE MOBILIER (11)

Le *maître-autel* comporte une table-tombeau en bois peint surmonté d'un important portique à deux colonnes et quatre pilastres à chapiteaux ioniques, qui occupe tout le fond du chevet. Il est surmonté d'un entablement classique encadrant une grande niche cintrée, dominée par un cartouche Louis XIV soutenu par deux angelots. Le centre de l'autel est occupé par un haut trône d'exposition à tambour accosté d'anges adoreurs. (Style Louis XIV.) Une colombe du Saint-Esprit occupe le sommet du fronton, que surplombe un Saint-Joseph baroque en bois peint tenant l'Enfant-Jésus

(10) Dans le rapport annuel du comité provincial de la Commission Royale des Monuments et des Sites, de 1921, (Mons, 1921, p. 6) on lit notamment sous la plume de MM. Charbonnelle et Demeuldre la mention suivante : «Une annotation dans un ancien registre de Péronnes-lez-Binche indique que le 18 mai 1778, le village avec 22 maisons, cinq censes et une partie de l'église ont été incendiés. L'église fut presque entièrement détruite; seules ont été épargnées quelques parties de l'édifice, notamment le chœur, les sacristies et le transept». Ce registre a disparu dans l'incendie des Archives de l'Etat, à Mons, en 1940. L'exhaussement de la tour et les voûtes en briques de la nef et de la croisée du transept datent sans doute du dernier quart du XVIII^e siècle.

(11) Cfr. : E.J. Soil de Moriamé - Inventaire des objets d'art & d'antiquité de l'arrondissement de Soignies, Canton de La Louvière, Charleroi, 1927, pp. 250-253. L'inventaire de Soil comporte quelques lacunes concernant les poinçons d'orfèvrerie et l'une ou l'autre inexactitude que nous avons essayé de combler. Cfr. : J.-M. Lequeux - Répertoire du mobilier des sanctuaires de Belgique. Province de Hainaut, Canton de La Louvière, Bruxelles, 1978, pp. 23-25. (Notre article était déjà rédigé lors de sa parution).



Fig. 12. Le chœur, construit au début du XIII^e siècle, est plus bas et plus étroit que la nef.



Fig. 13. Le maître-autel est d'une qualité rare : table-tombeau, portique à deux colonnes et à quatre pilastres à chapiteaux ioniques (style Louis XIV).

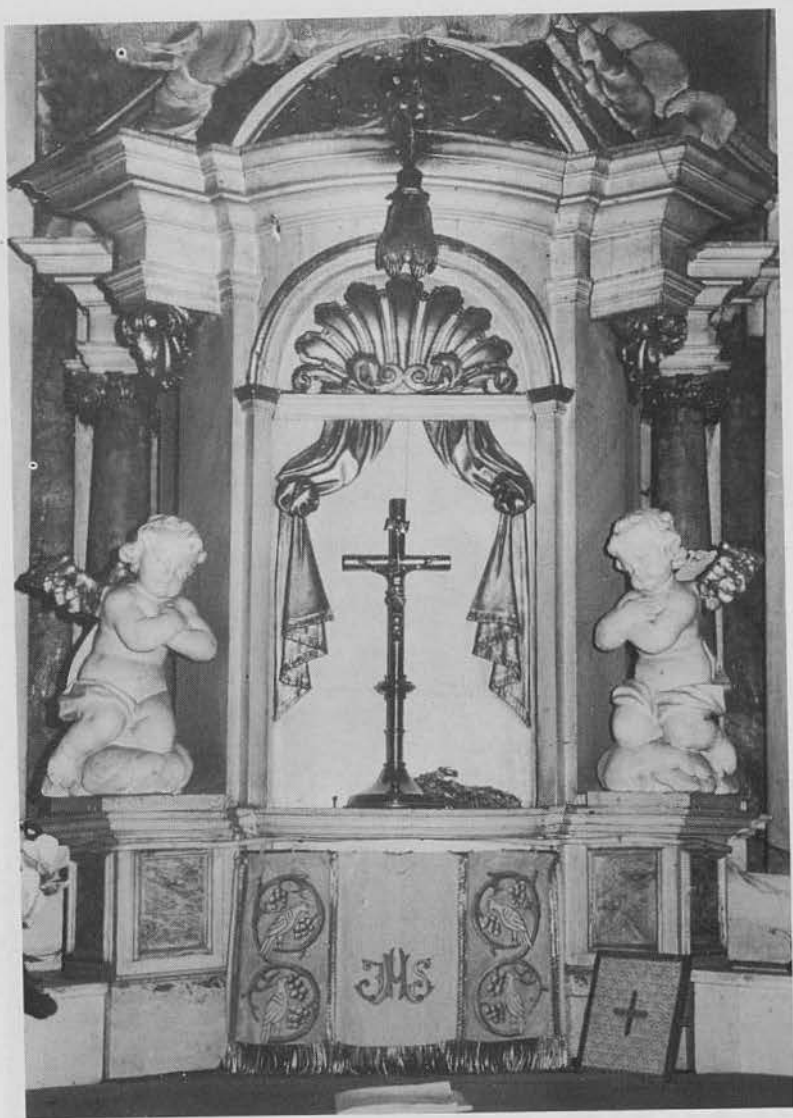


Fig. 14. Le centre de l'autel est occupé par un haut trône d'exposition à tambour accosté d'anges adoreurs (style Louis XIV).



Fig. 15. La statue de saint Pierre, en bois peint, se trouve à l'extrémité gauche du portique qui surmonte le maître-autel. Hauteur : 150 cm; XVIII^e siècle.



Fig. 16. La statue de saint Paul, avec l'épée qui le décapita, fait pendant à celle de saint Pierre, à droite du portique. Hauteur : 150 cm; XVIII^e siècle.



Fig. 17. La statue de saint Eloi, bois peint, art populaire, qui est le patron des agriculteurs, se trouve dans la nef, à droite.



Fig. 18. Fonts baptismaux, en pierre d'Ecaussines, datés de 1684. Couverture en cuivre battu, début du 20^e siècle.

par la main sur un dôme de nuages. A chaque extrémité du portique, de grandes statues de SS. Pierre et Paul en bois peint, sont posées sur des consoles en volute. (H. 150 cm, XVIII^e siècle.) Les autels latéraux placés contre les murs Est du transept comportent chacun une table-tombe en bois peint du XIX^e siècle surmontée d'un portique à deux colonnes torses et chapiteaux composites sous entablement et fronton brisé, timbré d'un monogramme de la Vierge au Nord, et du Christ, au Sud. (2^e moitié du XVII^e siècle.) Une peinture sur toile dans un encadrement chantourné occupe le centre de chaque autel. Au Nord, elle représente l'assomption de la Vierge; au Sud, le baptême du Christ par saint Jean. Une chaire de vérité de style Renaissance ornée d'écussons écartelés et armoriés qui est encore mentionnée en 1878 par Jules Monoyer et Théodore Bernier (12) a disparu depuis longtemps. Le banc de communion, la chaire de vérité et le confessionnal actuels sont des menuiseries néogothiques en chêne du début du XX^e siècle, sans grand intérêt. Le bénitier en pierre d'Ecaussines possède un socle quadrangulaire mouluré, un pédicule octogonal terminé par un motif à enroulements et une cuve à huit pans moulurés (remplis?). Il est daté de 1680 sur une fleur de lys renversée, formant écusson entre les enroulements (H. : 105 cm.).

Les fonts baptismaux, également en pierre d'Ecaussines, sont constitués d'une grande cuve octogonale datée de 1684 sur un pan, posée sur un balustre à huit pans avec base quadrangulaire. Le couvercle en cuivre battu en forme de calotte surmontée d'un globe crucifère date du début de ce siècle.

Un Christ de pitié en bois peint, travail artisanal d'art populaire (XVII^e siècle?) occupe une chapelle en briques créée à l'angle de la tour et du fond de la nef, du côté Nord (H. : 128 cm.).

Quatre chandeliers en bronze coulé de style Louis XIII, à coupe circulaire, tige en balustre tors et pied triangulaire sur griffes garnissent le maître-autel. Sur deux d'entre eux on lit l'inscription gravée : «Apnt à l'église de Peronne 1709. Dono Pier Staquet» (H. : 41 cm.).

Deux chandeliers d'acolyte en laiton, à pied circulaire, tige balustre et coupe moulurée. Décor Louis XVI, époque Empire; début XIX^e siècle.

Six chandeliers en laiton, à pied triangulaire, tige cannelée et coupe évasée. Style néo-classique; 2^e moitié du XIX^e siècle.

L'église possède encore quelques vases sacrés intéressants :

- Un calice en argent. Pied circulaire relevé et mouluré, tige à trois nœuds unis dont un gros nœud piriforme, fausse coupe à listel mouluré et coupe en vermeil. Cinq poinçons de Mons : A (lettre annale de 1696 ou de 1721?)
- AE couronné — comète à six rais — illisible. H. : 25 cm.
- Un ciboire en argent. Pied circulaire relevé à bord décoré de petits cartouches unis, tige à trois nœuds dont gros nœud en vase décoré comme le

(12) «Inscriptions funéraires et monumentales de la Province de Hainaut.» Publication du Cercle archéologique de Mons. Première série, tome I (canton du Rœulx), Mons, 1878, p. 52, n° 248.



Fig. 19. A gauche, ciboire en argent, fausse-coupe décorée de palmes et de grands cartouches Louis XIV.

Au centre, une boîte aux saintes huiles, en argent, 18^e siècle.

A droite, calice en argent, tige à trois nœuds unis et coupe en vermeil.

pied, fausse-coupe décorée de palmes et de grands cartouches Louis XIV. Couvercle médiocre récent a remplacé un couvercle à couronne disparu. Un poinçon de Mons sous le pied : comète. H. : 22 cm. (sans le couvercle). — Un *Ostensoir-cylindre* transformé en soleil. Style Renaissance. 1^{re} moitié du XVII^e siècle.

Pied circulaire bordé de feuillages et décoré de rinceaux et de palmes au repoussé sur le fond pointillé de la partie relevée.

Tige à gros nœud en vase décoré de quatre têtes d'anges ailés. Terrasse décorée de feuillages sur fond pointillé, supportant un portique à quatre colonnes baguées et cannelées. Couvercle décoré de rinceaux et surmonté d'un dais couvert d'écailles gravées avec un Christ en croix au sommet. Statuette de la Vierge à l'Enfant sous le dais sur un gloire à rayons alternés. Une grande lunette entourée de nuages a remplacé le cylindre au XVIII^e siècle. Ecrin en bois verni du XIX^e siècle. Oeuvre montoise? pas de poinçons visibles. H. : 47 cm.

— *Ostensoir-soleil*. Argent estampé et cuivre doré. Pied circulaire décoré de cannelures et de rais de cœur. Tige en vase décorée de feuillages de même que la terrasse à gorge unie. Soleil à rayons inégaux chargé d'une double guirlande d'épis et de pampres. Grande lunette entourée de nuages. Couronne fermée à six branches, surmontée d'un globe crucifère, au sommet. H. : 55 cm.

Inscription gravée sur la tranche : OFFERT A L'EGLISE DE PERONNE PAR MONSIEUR LE BARON ET MADAME LA BARONNE HENRI DE WIJKERSLOOTH DE ROOYESTEEN AU MOIS D'AOUT 1841. Deux poinçons du XIX^e siècle : Janus et L surmonté d'un cœur renversé.

— Un *reliquaire* en argent, XVII^e et XVIII^e siècles. H. : 35 cm.

Pied quadrangulaire chantourné à quatre lobes moulurés, et relevé à huit pans. Tige à gros nœud en vase. Reliquaire ovale en argent estampé à volutes de palmes sur fond pointillé s'achevant dans le haut par un médaillon gravé représentant la Sainte Famille avec le Saint-Esprit. Au sommet croix pommetée. Au centre, petite lunette ovale cerclée d'une couronne de lauriers enrubannée. Inscription gravée sous le pied (plus ancien) : MEMOIRE DE PRIER P. Mrs BERNARD, ET PIERRE STAQUEET ET L. PATER-NOT CENSIERS A TAPRIAUX.

Quatre poinçons de Mons : AE couronné — comète à six rais — Tour, et O. (Lettre annale de 1709?)

— Une *boîte aux saintes huiles* en argent. XVIII^e siècle. H. : 16 cm.

Coffret triangulaire mouluré à pans recoupés, posé sur un pied circulaire uni (refait). Décor de godrons et d'ovettes sur les pans du coffre. Couvercle mouluré décoré de palmettes et d'ovettes, et surmonté d'un piédouche portant une sphère à croix plate.

Un poinçon de Mons : double cœur ardent.

4. LES DALLES FUNERAIRES (13)

L'église abrite aujourd'hui une quinzaine de dalles funéraires intéressantes qui proviennent de l'ancien cimetière. Elles sont dressées contre les murs intérieurs du transept ou contre les murs extérieurs de la nef et des sacristies. Ces dalles souvent de grand format ($\pm 115 \times 190$ cm) sont ciselées et décorées de motifs rappelant l'activité du ou des défunts et sont encadrées de rinceaux variés. On retrouve souvent la charrue et divers instruments aratoires pour les censeurs, et le calice surmonté de l'hostie, pour les prêtres.

Dans le transept Nord, contre le mur intérieur Nord-Ouest :

— Dalle de 100 x 155 cm, portant dans le haut un cartouche gravé avec l'inscription : FAC EAS / DOMINE / DE MORTE / TRANSIRE / AD VITAM. ICY REPOSENT / LES CORPS DE FERDINAND- / LEO-
POLD VAN HULST / CENSIER DE LA CENSE DE / St FOEUIL-
LIEN A PERONNE / AGÉ DE 68 ANS DÉCÉDÉ / LE 4 MARS 1728 /
ET DE MARIE-CATHERINE / MEURENT SON ESPOUSE / AGÉE
DE 66 ANS DÉCÉDÉE / LE 11 FEVRIER 1730 / ET LEURS
ENFANTS /.

Requiescant In Pace.

— Dalle de 110 x 153 cm, portant dans le haut un cartouche décoré d'une charrue et d'outils agricoles.

D.O.M.

ICY REPOSE LE CORPS / D'HILAIRE-JOSEPH / GRAVIS EPOUX
DE MARIE- / FRANCOISE ROUSSILLE / BAILLI DE PERONNE ET
/ FERMIEZ DE LA CENSE / DE MESSIEURS DE / L'ABBAYE DE
LOBBE / DÉCÉDÉ LE 28 DE MAI / 1760 AGÉ DE 35 ANS / R.I.P.

(13) Cfr. note précédente. La publication de J. Monoyer et Th. Bernier comporte également quelques lacunes et inexactitudes que nous avons rectifiées. De plus l'emplacement de certaines dalles funéraires a changé et quelques-unes ont disparu. Lors de la restauration de 1976 la dalle de Damacenne Gaudier a été malencontreusement brisée lors de son déplacement pour ravalier le flanc nord de la tour. En voici l'inscription rectifiée (Cfr. *op. cit.*, p. 56, n° 274). MES JOURS SE SONT EVANOUIS COMME / L'OMBRE-FUGITIVE. Ps. C.I. / A LA MEMOIRE DE DAMACENNE GAUDIER / FERMIER A PERONNES DÉCÉDÉ
LE 8 MAI 1833 / AGÉ DE 52 ANS. IL FUT L'APPUI DES FAMILLES / ET LE PÈRE DU
PAUVRE. AMI SINCÈRE CE NE FUT / QU'A SA MORT QU'IL FIT COULER DES
LARMES. / LE PASSAGE QUE LUI A LAISSÉ LA PROVIDENCE / AVANT DE
L'APPELER DANS SON SEIN A ÉTÉ / DE COURTE DURÉE, MAIS IL RESTE DANS
LE SOUVENIR / DE TOUS CEUX QUI L'ONT CONNU, DES REGRETS / QUI NE
S'EFFACERONT JAMAIS / QU'IL REPOSE EN PAIX. / R.I.P. D'une chapelle funéraire
néo-gothique naguère adossée au transept Sud et déjà démolie antérieurement, car son faite
entamait le glacis de la fenêtre, subsistait un médiocre autel en pierre qui a également disparu
en 1976. Sur la face antérieure de l'autel étaient gravées en capitales gothiques, sous deux arcs
tudor jumelés, les inscriptions suivantes : CI GIST / HENRI LOUIS JOSEPH / BARON
DE WYKERSLOOTH DE ROOYESTEIN / DÉCÉDÉ A MONS / LE 10 AVRIL 1864 /
AGÉ DE 58 ANS ET 7 MOIS / R.I.P. CI GIST BARONNE DE WYKERSLOOTH DE
ROOYESTEYN / NÉE HANOT D'HARVENG / DÉCÉDÉE A MONS / LE 18
FEVRIER 1869 / A L'AGE DE 69 ANS. / R.I.P.



Fig. 20. Dalle funéraire de Jean GRAVIS, mayor de Péronnes, décédé le 24 mars 1672.

— Dalle de 110 x 150 cm avec décors Louis XIV.
D.O.M.

ICY REPOSE LES CORPS / DE FRANCOIS GRAVIS EN / SON
TEMS MAYEUR DE / PÉRONNE ET FERMIER DE / MESSIEURS
DE L'ABBAIE DE / LOBBE DÉCÉDÉ LE. (non gravé) / AGÉ DE ...
(non gravé) / ET D'ANNE-CATHERINE / LAURENT SON EPOUSE
/ PROPRIÉTAIRE DE LA CENSE / DU GRAND MAHIPRET A /
SENEF DCÉDÉE LE 19 / MAY 1736 AGÉE DE 69 / ANS. / Requiescant
In Pace.

— Dalle de 90 x 146 cm.
D.O.M.

ICI REPOSE LE CORPS / DE JEAN-PIERRE DESCAMPS / EN SON
TEMS FERMIER DE L'ABBAYE DE S. FEUILLIEN DÉCÉDÉ LE / 23
OCTOBRE 1782 AGÉ DE / 77 ANS ET DE MARIE- / ADRIENNE
GRAVIS SON / EPOUSE DÉCÉDÉE LE / ... (non gravé) AGÉE DE / ...
(non gravé) / Requiescant In Pace.

— Dalle de 90 x 147 cm.

ICY REPOSE LE CORPS DE / DOMINIQUE HARDY EN SON /
TEMS CENSIER DE LA CENSE / DE TARPREAUX A PERRONNE
/ DÉCÉDÉ LE 15 OCTOBRE / 1781 AGÉ DE 33 ANS.

Contre le mur du fond du transept Nord :

— Dalle de 101 x 150 cm, portant une croix rayonnante dans un cartouche.
ICY REPOSE LE CORPS / D'ANNE-MARGUERITE /
ANTHOINNE FEMME A / GUILLAUME LAURENT / CENSIER
ET PROPRIÉTAIRE / DE LA CENSE DU GRAND / MAHIPRET
DCÉDÉE / LE 21 MARS 1726 / AGÉE DE 79 ANS / Requiescant In
Pace.

— Au centre sous la fenêtre, grande dalle sculptée figurant le calvaire dans
un important cartouche accompagné d'écus gravés, l'un d'une pointe de flèche,
l'autre d'un mouton. 105 x 164 cm.

ICY REPOSENT LES CORPS / DE IEAN GRAVIS EN SON TEMPS /
MAYEUR DE PERONNE DÉCÉDÉ LE / 24^e DE MAR 1672 ET DE
IENNE / DE HARMEIGNIE SON ISPOUSE / DÉCÉDÉE LE 12^e
NOVEMBRE / 1679. PRIEZ POUR LEURS AMES.

— Dalle gravée portant dans le haut un calice surmonté d'une hostie 74 x
92 cm.

HIC JACET / R.D.F. / HILARIUS DECHAMPS ECCLESIAE / S.
FOILLANI CAN. REGULARIS PASTOR / DE PERONNE ET TRI-
VIÈRES QUI / MEDIOS INTER APOSTOLATUS / LABORES CON-
TAGIOSO QUO / PAROCHIANI OPPRIMEBANTUR MORBO /
IPSE OPPRESSUS OCCUBUIT ET / BONUS PASTOR ANIMAM
POSUIT / PRO OVIBUS SUIS. OBIIT 12 FEB. AN. 1790 AETATIS
SUAE 51. RELIG. PROF. 26. PASTO / RATUS 6. / R.I.P.

— Dalle gravée portant dans le haut un calice gravé entre HIC et JACET.
Coin gauche écorné. 67 x 94 cm.
HIC JACET / R.D.F. NORBERTUS FOSTIER. HUIJ. ECL. CAN. /
JUBILARIS PASTOR VIGILANTISSIMUS / IN PERONNE OLIM
SACRAE THEO- / LOGIAE PROFESSOR ERUDITISSIMUS ANNIS
14 AETATIS 80 / PROF. 58. SACERD. 6. / PASTORATUS / 77 JUBI-
LEI S. OBIIT 2DA OCT. 1764. / R.I.P.

Dans le transept Sud, contre le mur du fond, de gauche à droite :

— Dalle supérieure : 56 x 90 cm.
HIC JACET / RNDUS DOMINUS / MARTINUS VAN / HULST
OLIM / PASTOR IN / TOURPE ET INDE / PASTOR IN THIEU /
OBIIT PERONNAE / LE 27 AVRIL 1729 /. Requiescant in pace.

— Dalle inférieure : 55 x 99 cm.
ICI REPOSE LE CORPS / D'HONORABLE PERSONE / MARGUE-
RITE ANTHOINE / FEMME A JACQUES / FOSTIER EN SON
TEMPS / censier a la courte / DE WIDEWANCE A / VILLE-SUR-
HAISNE / LAQUELLE TRESPASSA / LE 10 FEBVRIER DE / L'AN
1694. PRIEZ / DIEU POUR SON AME. Requiescant in pace.

— Grande dalle portant un décor de rinceaux gravés et des emblèmes agri-
coles, herse, pic, pelle. 114 x 189 cm.
ICY REPOSE LE CORPS DE / HONETTE FEME BARBE / LOY-
SEAU EN SON VIVANT / ESPOUZE A JEAN VOLLE / CENSIER A
PERONNE- / LE-BINCHE LAQUELLE / TRESPASSA LE CINQ
NOVEMBRE 1721 / ET DE JEAN VOLLE / SON EPOUX QUI /
TRESPASSA LE 27 JANVIER / 1730. / PRIEZ DIEU POUR LEURS /
AMES. / Requiescant In Pace.

— Grande dalle décorée d'une tête d'ange ailé sous un fronton courbe. 116
x 198 cm. (Placée sous la fenêtre.)
ICY REPOSE LE CORPS / D'EUSTACHE STAQUÉ EN / SON
TEMPS CENSEUR DE / TAPREAU ET MAYEUR DE / TRIVIER
LEQUEL TREP / ASSA LE 3 D'APVRIL 1633. / ET DE ANNE MEU-
REN / SON ESPEUSE LAQUEL / TREPASSA LE 19 / DE L'AN 1681.
PRIEZ DIEU / POUR LEURS AMES.

— Grande dalle décorée d'une tête de mort entre deux ossements dans un
cartouche. 114 x 189 cm.
ICY REPOSE LE CORPS DE / MARIE WASTEAU ESPOUZE / A
CHARLES DE NUICT / BAILLY DE PERONNE ET / TRIVIER
LAQUELLE TRES / PASSA LE 24^e DE FEB- / VRIER 1667. PRIEZ
DIEU / POUR SON AME.

— Grande dalle décorée d'un cartouche gravé entre deux pots à feu portant
la devise : SINE / LABORE / NIHIL. 116 x 190 cm.
D.O.M.
ICI REPOSE LES / CORPS DE JENNE-CHARLINNE / GRAVIX
EPOUSE DE LOUIS / PATERNOST FERMIER DES / DAME

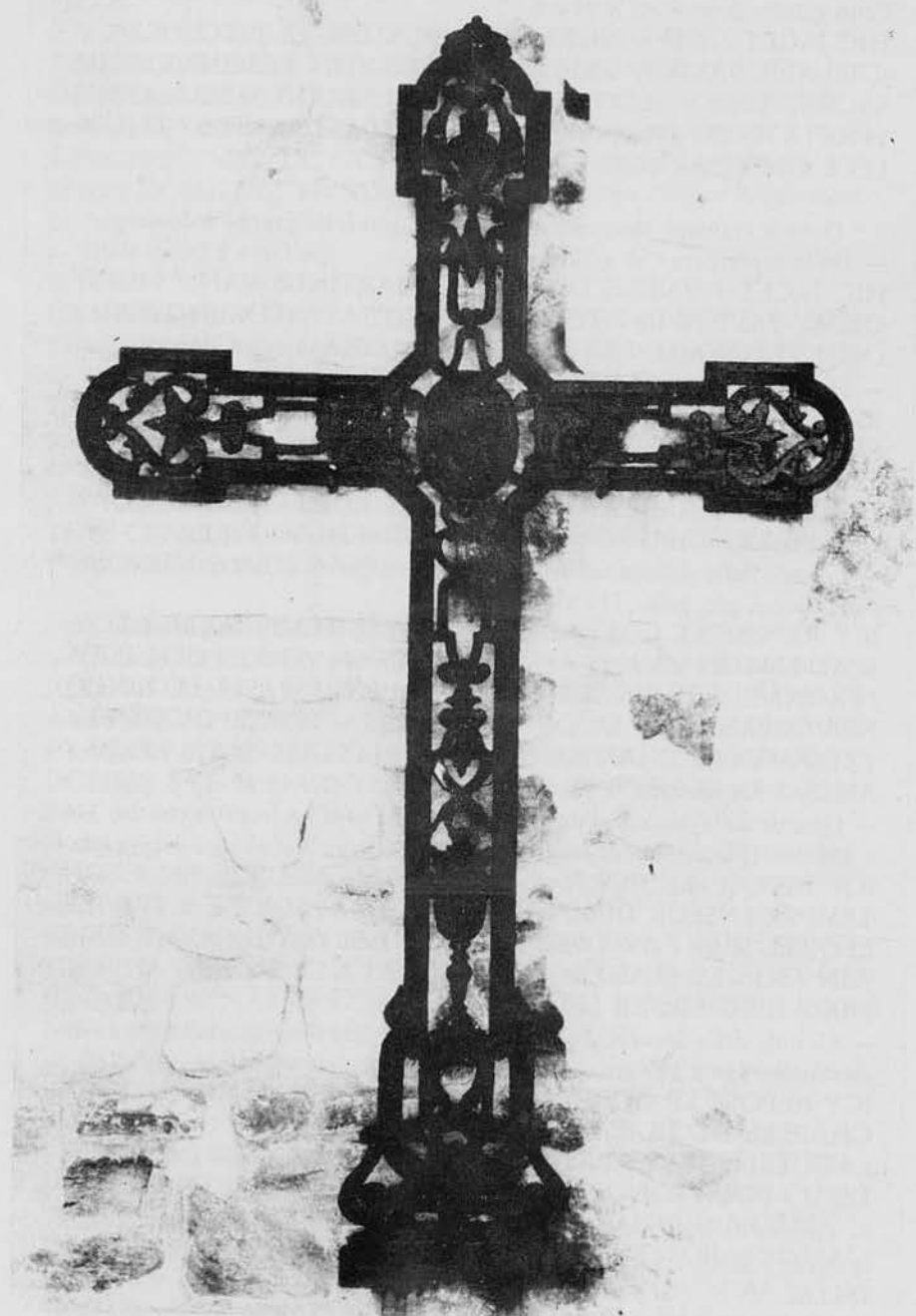


Fig. 21. Croix en fonte de fer ajourée, milieu du XIX^e siècle. Mur extérieur sud de la sacristie, à droite du chœur.

D'ESPINLIEU A LA / CENSE DE TARPREAUX / DÉCÉDÉE LE 8
8 TOBRE 1723 / AGÉE DE 43 ANS ET DE / LOUIS PATERNOST
SON / EPOUX DÉCÉDÉ LE 21 DE / DECEMBRE 1721 AGE DE /
CENTANT. / R.I.P. / COGITA MORI.

A l'extérieur de l'église :

— Dalle de 87 x 145 cm placée en dessous du bon Dieu de pitié à l'angle Nord-Est de la tour :

I.H.S.

I CY DEVANT / REPOSE LE CORPS / DE JEAN-JOSEPH / LOTH
CENSIER / A LA CENSE DU / CERF A PERONNES / AGÉ DE 43
ANS / DÉCÉDÉ LE VINGT- / TROIS D'AVRIL / 1753. PRIEZ DIEU /
POUR SON AME.

— Dalle sertie dans le mur Est de la sacristie au Nord du chœur : carré sur
pointe de 103 cm de côté.

ICI REPOSENT LES / CORPS DE GUILLAUME / LAURENT
JOSEPH GOBERT / CENSIER DE LA CENSE DE St / FOEULLIEN
A PERONNE DÉCÉ / DÉ LE 2 JUIN 1775 AGÉ DE 49 / ANS ET DE
MARIE ADRIENNE / VAN HULST SON EPOUSE DÉCÉDÉE / LE
... DE ...17 ..AGEE DE / ..ANS. AUSSI DE GUILLAUME /
ADRIENNE VAN HULST DECEDE LE 7 MARS 1751 / AGE DE 6
ANS.

Contre le mur Sud de la sacristie à droite du chœur :

— Croix en fonte de fer ajourée. Milieu du XIX^e siècle. H. : 165 cm.

Contre le mur Est du transept Sud, monument funéraire en pierre de
Soignies exécuté et signé par A. Delsame. Grande pierre ovale posée sur un
socle rectangulaire mouluré et sommée d'une croix : H. : 150 cm.

ICI / REPOSENT LES CORPS DE THÉRÈSE JADOT / AGÉE DE 74
ANS / PIEUSEMENT DÉCÉDÉE A PERONNES LE 3 AVRIL / 1870
ET DE SON EPOUX / NICOLAS LEROY / AGÉ DE 75 ANS /
DÉCÉDÉ A PERONNES LE 13 MAI 1870 / ADMINISTRÉ / DES /
SACREMENTS. /

O CROIX SAINTE / SOUS TON OMBRE ON / REPOSE EN PAIX /
MISERICORDIEUX JESUS DONNEZ LEUR LE REPOS ETERNEL. /
R.I.P.

Entre la tourelle d'escalier de la tour et l'extrémité du mur Sud de la
nef :

— Grande dalle décorée dans le haut par un médaillon portant une tête de
mort ailée, sous un sablier. 109 x 190 cm.

DESOUB CESTE PIERRE / REPOSE LE CORPS D'ANNE / PIER-
MAN FEMME EN SON / TAMS A GUILLAUME DURANT / CEN-
SEUR DE LA CENSE / DE PERONNES APPARTENANT / A MESSI-

GNEURS LES PRÉLAT / ET ABBÉ DE S. PHEUILLIEN /
LAQUELLE DÉCÉDA DE CE / MONDE LE 19 OCTOBRE / 1610.
PRIEZ POUR SON / AME.

Contre le mur extérieur Sud de la nef :

— Dalle taillée en triangle à la partie supérieure et décorée d'une croix
d'autel entre deux chandeliers. 54 x 87 cm.

ICY REPOSENT LES CORPS DE / GEORGE BABUSEAU DÉCÉDÉ
/ L'AN 1680 ET DE BARBE / FOUQUIER SA FEME ET DE / VIN-
CENNE ET ISABELLE / BABUSEAU LEURS FILLES / ET DE NOEL
FOUQUIER / LEUR FRERE. / PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

— Dalle gravée en carré sur pointe. 55 x 55 cm (très délitée).

CY GIST / LE CORPS DE / IACQUES CARPEN / TIER EN SON
VIVANT MAY / EUR DE TRIVIER QUY TRES / PASSA LE 23 XBRE
1681. / ET MARGUERITE IOSSE / SA FEMME QUI TRES / PASSA
LE 13 JAN / VIER DE L'AN 1684. REQUIESCANT IN PACE.

— Dalle rectangulaire de 90 x 151 cm portant l'inscription gravée :

D.O.M.

REPOSE LE CORPS DE FRANCOIS / PHILIPPE CARPENTIER
FERMIER / DE LA CENSE DE L'HOPITAL DU / ROEULX A TRI-
VIÈRE DÉCÉDÉ LE / 12 JUIN 1746 AGÉ DE 69 ANS ET / DE JEAN
FRANCOIS DELATTRE / AUSSI FERMIER DE LA DITTE CENSE /
DÉCÉDÉ LE 17 MAI 1779 AGE DE 58 / ANS ET DE MARIE THÉ-
RÈSE DELPORT / LEUR FEMME DÉCÉDÉE LE 20 MARS / 1790
AGÉE DE 74 ANS. / R.I.P.

— Dalle rectangulaire portant l'inscription gravée :

D.O.M.

ICY REPOSENT / LES CORPS DE PHLE / CARPENTIER EN SON /
TEMPS MAYEUR DE / PERONNES ET TRIVIER / DÉCÉDÉ LE 2
8BRE / 1723 ET DE VINCENNE / BARBUSEAU SON ESPOUSE /
DÉCÉDÉE LE 10 MARS / 1694 AGÉE DE 41 / ANS. / Requiescant in
pace.

A coups de vessie ^(*)

Samuel GLOTZ

A Maurice Arnould, en témoignage d'admiration pour son œuvre d'historien et ses qualités humaines.

Pendant la période hivernale, à l'approche de Noël, nos arrière-grands-parents tuaient le cochon. Les saucisses et le boudin figuraient au menu. Le reste de la viande et le lard, conservés dans le sel, constitueraient, durant les grands froids, la base de l'alimentation carnée. Du porc égorgé dans les *tueries à pourciôs* (1), on récupérait la vessie. On l'abandonnait à l'extérieur, puis, quand l'odeur tenace et désagréable s'atténuait, on la plaçait, au sec, dans le coin de la grange ou de l'étable. La membrane une fois séchée s'utilisait pour le plaisir ou les nécessités de la vie quotidienne. On en fabriquait, par exemple, des instruments de musique populaire, des membranophones, à la technique simple. Le *rommelpot* flamand, que Brueghel représente déjà en 1559, dans son *Combat de Carnaval et de Carême*, est un de ces instruments destinés, comme le sens de *rommel* l'indique, à faire du bruit (2), lors de jeux d'enfants ou de la mascarade carnavalesque. La vessie se convertissait parfois en une bourse commode dans laquelle le paysan de jadis fourrait sa réserve de tabac. Celle-ci se plaçait souvent au-dessus ou à proximité de l'âtre, sans doute pour ne pas que l'humidité attaque trop «l'herbe à Nicot».

*

* *

(*) NOTE. Cet article, rédigé en août 1983 pour la revue «*El Mouchon d'Aunia*», a été publié dans ce mensuel en quatre livraisons, de janvier à avril 1984.

Le comité de la Société d'Archéologie et des Amis du Musée de Binche ainsi que l'auteur remercient les responsables de cette excellente revue «*des Scriveûs du Cente*», de l'amabilité avec laquelle ils en ont autorisé la republication dans «*Les Cahiers Binchois*».

Nous profitons de l'occasion pour souligner l'intérêt de ce périodique qui associe des textes écrits dans notre dialecte du Centre (poèmes ou prose) avec d'autres, documentaires ou scientifiques, rédigés en français. Le secrétaire de rédaction, Robert DASCOTTE, 123, Rue Ferrer, 7161 Haine-Saint-Paul, est l'un de nos meilleurs dialectologues de Wallonie. C'est lui, sans doute, qui connaît le mieux le dialecte picardo-wallon de notre région. Ses travaux scientifiques font autorité dans le monde des linguistes de notre pays.

(1) Certains lieux-dits s'expliquent ainsi. Tel, par exemple à Binche, la rue de Fontaine que nous continuons à dénommer *ël tuerie*. Jadis, on y tuait les porcs sur les bords de la Samme. Les eaux du ruisseau emportaient le sang et les déchets.

(2) Le *rommelpot* se fabriquait au moyen d'un récipient, d'un pot de grès, dont la large ouverture circulaire se fermait d'une membrane. Au milieu de celle-ci, on passait un bâton que l'on actionnait de bas en haut. Le bâton glissant à travers la membrane créait le bruit répercuté par la caisse de résonance que formait le récipient en bois ou en terre cuite.

La fête populaire européenne utilisait largement la vessie de porc. Il importe certes d'éviter de tomber dans le péché d'anachronisme en considérant les usages populaires de jadis avec nos yeux d'aujourd'hui. Nos festivités, même du 19^e et du début du 20^e siècle, de nos campagnes ou de nos petites villes, n'étaient ni éclatantes, ni fastueuses. L'évolution a été grande dans ce domaine. La révolution industrielle a mué des villages agricoles en corons miniers ou en centres métallurgiques. Les conquêtes sociales progressives ont amélioré le sort des plus démunis. Nos amusements d'autrefois étaient à la mesure de notre bourse plate. Les déguisements spécifiques inspirés de l'événement, de l'actualité, de la mode française ou allemande, ne se sont lentement généralisés qu'une fois la prospérité implantée et le niveau de vie moyen juché sur une courbe ascendante. Pendant longtemps, on s'est contenté de déguisements carnavalesques modestes. On s'affublait de vêtements composites, usagés, dépenaillés. L'homme empruntait la robe de l'épouse, de la belle-mère, de la grand-mère. Et vice versa, quoique plus rarement, la femme se vêtait en homme. Mais ce dernier usage, dans certains milieux et à certaines époques, exhalait une odeur de soufre. Bref, les déguisements restaient naïfs, d'une saveur bon enfant. On rivalisait par la créativité, l'originalité, non par la coquetterie, ou le luxe. Tout cela se faisait avec les moyens du bord. Il n'eût pas été convenable de dépenser pour faire les *mascarades*. Ce «gaspillage» n'était concevable qu'en dehors du monde rural, au budget étrié. A la fin du 19^e siècle, encore, dans nos petites villes, seuls les artisans, les ouvriers, les commerçants les plus aisés s'offraient le luxe d'un costume spécifique. Vers 1920, les travestis, maintenant si originaux et si fastueux, du Dimanche gras binchois n'avaient pas encore ce caractère, du moins au degré atteint de nos jours.

On ne s'étonnera pas alors de voir utiliser, lors des sorties carnavalesques, maints accessoires de la vie professionnelle ou du ménage. Jusque dans les dernières décennies du 19^e siècle, les Gilles ou les autres travestis, dits «de fantaisie», empruntaient à la cuisine familiale, le panier à œufs ou à salade, en fil de fer. On le convertissait, pour le Mardi gras, en récipient destiné à recevoir les friandises, les fruits, puis enfin les oranges que l'on offrait ou que l'on lancerait. Le danseur des *soumonces* ou le Gille du Mardi gras, se ceignait du collier, du *colé d'sounètes* ou de la *pèrtintaille* qui agrémentait de ses grelots le harnais du cheval (3). Au charretier ou au fermier voisin, on empruntait aussi le gros grelot de bronze, qui, à chaque pas de la danse du Gille, se balançait, tintait et marquait la mesure. Les sabots et les chaus-

(3) Sur l'étymologie et le sens de l'*apèrtintaille*, où le *a* initial est dû à l'article féminin, nous renvoyons à S. GLOTZ, *Le Carnaval de Binche*, édition du Folklore brabançon, 1949, p. 23, note 6, ainsi qu'à J. HERBILLON, *Note d'étymologie : apèrtintaye*, dans «El Mouchon d'Aunia», février 1978, p. 25. Le nom est devenu masculin. Nous disons in *apèrtintaye* (-aille), comme nous continuons à dire *mon mononke*, *ma matante*, par suite du même processus linguistique. Les gilles de la région du Centre préfèrent *colé d'sounètes*. Aussi loin que remonte la mémoire collective, les Binchois ont toujours utilisé le mot *apèrtintaye*, ou *apèrtintaille*.

sons de laine feutrée étaient ceux de tous les jours. Le *ramon* des danseurs n'est que le substitut ou l'avatar du véritable balai dont on se servait encore au début du 19^e siècle. Celui-ci est devenu, au cours d'une évolution naturelle et logique, une tête de balai sans manche qui s'est amincie au point de ne plus rien signifier aujourd'hui. Même la matière textile du costume de celui que nous avons l'habitude de surnommer «le roi du carnaval» continue à être révélatrice de la médiocrité des ressources de nos parents. La toile en est solide, résistante, un peu raide et rude au toucher, mais beaucoup moins coûteuse à la généralité des porte-monnaie de nos ancêtres que la soie ou le coton. La *barète*, c'est le bonnet de coton qui garantissait la tête du froid de la nuit. Et le *mouchoir* dit *de cou*, bien qu'il s'agisse d'un large carré de toile blanche pliée en bandeau qui cerne la face de la pointe du menton jusqu'au-dessus de la tête, appartient bien à la lingerie familiale. Les hommes de notre génération ont porté, étant enfants, de pareils *mouchoirs de cou*, qui faisaient office de cache-col, de foulard facile à remplacer et à laver et qui, pour les enfants, remplaçaient les cols actuels des chemises (3bis).

*
* *
*

C'est dans ce contexte de médiocrité matérielle, d'économie familiale prudente et circonspecte qu'il convient de replacer l'emploi, dans nos fêtes populaires, de la vessie de porc séchée et gonflée d'air. Elle ne coûtait rien à fabriquer. Pourquoi nos ancêtres auraient-ils été chercher loin des accessoires sophistiqués ou coûteux? Cela ne correspondait ni à la mentalité, ni au genre de vie de l'époque.

La vessie s'employait donc couramment dans nos coutumes festives européennes qu'elles soient patronales, corporatives, familiales, ou encore carnavalesques. On l'employait comme instrument d'une police bien douce — on ne la confondra pas avec une matraque! —, un instrument de dérision, de taquinerie, de vexation facétieuse. Dans les *ommegang*, les *tours*, les processions et cortèges de nos villes défilaient les corporations en

(3bis) L'expression «mouchoir de cou» est mentionnée dans E. LITRE, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 4 vol., 1863 à 1873, 3^e volume, p. 645, qui fournit des exemples tirés d'auteurs des 17^e et 18^e siècles. Il la définit comme un «morceau d'étoffe dont les femmes se couvrent le cou...». Il ajoute que, dans ce sens, le mot mouchoir «n'est plus guère employé que par les paysannes; on dit fichu». Cette phrase indique que probablement, dans les grandes villes françaises, l'expression tombe en désuétude dans la seconde moitié du 19^e siècle. Le «mouchoir de cou» n'est plus guère utilisé chez nous, sinon dans quelques rares familles, pour les bébés. Il est amusant de constater l'utilisation archaisante de l'expression pour désigner une pièce de l'habillement du Gille, qui ne se place plus autour du cou mais qui entoure l'ovale de la face, en maintenant *et barète*. Le dictionnaire *Lexis*, Larousse, 1975, reprend encore l'expression: «Etoffe dont les femmes se couvraient la tête, le cou (mouchoir de tête, de cou)».

grand arroi promenant leurs emblèmes et leurs statues patronales. Pour égayer, pour maintenir un semblant d'ordre ou faire reculer les plus hardis le diable, le fou de la corporation ou de la chambre de rhétorique, ou bien encore le cheval-jupon brandissaient des vessies gonflées d'air (4) que l'on attachait, par un lien, à un bâton d'une cinquantaine de centimètres. Les décennies et la crainte d'accidents ont raccourci ce dernier.

Parmi les exemples wallons, on citera les fêtes locales de Mons et d'Ath. Lors de la ducasse de Mons et du combat de saint Georges contre le dragon infernal, les diables sont armés d'une vessie pleine de pois afin de faire du bruit quand ils frappent sur les spectateurs turbulents ou encore sur les *chinchins*, chevaux-jupons, qui s'amusent à les traîner par les pieds dans le sable de l'arène (5). Feu notre confrère de la Commission Royale Belge de Folklore, René Meurant, l'érudit spécialiste européen des usages populaires qui gravitent autour des géants, des monstres processionnels ou de cortège (6), décrit comme suit un dessin du combat datant de 1795 : « Un *chinchin* reste dans l'expectative; l'autre traîne un diable par une jambe tandis qu'un second diable le frappe lui-même au moyen d'une vessie... ».

Lors du cortège de la ducasse d'Ath, le diable Magnon, au visage noirci, armé de la vessie, assume une facétieuse fonction de police, effrayant les enfants, importunant les mères, faisant se placer les spectateurs sur les trot-

(4) Parfois, on place, dans la vessie gonflée, une poignée de pois secs afin que ceux-ci, frappant contre la membrane, accroissent le bruit. M. LEVER, *Le Sceptre et la marotte*, Paris, Fayard, 1983, *passim*, décrit le fou des cours princières et royales du Moyen Âge, avec, en main, une baguette complétée d'une vessie de porc remplie de pois. Malheureusement, pour les fêtes populaires médiévales, nous ne disposons pas de la documentation iconographique et des précisions écrites que nous livrent les chroniqueurs, les *massards* ou autres scribes qui décrivent les amusements des princes ou de l'aristocratie. Un texte du 16^e siècle indique que l'usage était alors commun de placer des pois dans la vessie. BÉROALDE DE VERVELLE (1558-1612) dans *Le Moyen de parvenir*, édité en 1610, réédité en 1873, par le bibliophile JACOBS (Paul LACROIX), Paris, Charpentier, écrit : «... c'est lancer du latin, comme pois en vessie...». En note, p. 30, l'éditeur Paul LACROIX ajoute : « Les enfants et les fous jouaient autrefois avec des vessies de porc gonflées d'air dans lesquelles ils agitaient des pois ».

(5) SIGART, *Dictionnaire du wallon de Mons*, Bruxelles, 1866, p. 149, décrit les diables traînés sur le dos par les *chinchins* « qu'ils frappent de la vessie pleine de pois ils sont armés ». Parmi les documents iconographiques anciens qui figurent le combat de saint Georges contre le dragon, une litho anonyme, peut-être de J.-B. MADOU, datant de 1819, ne montre pas de diables. Mais, rappelons-le, un dessin n'est pas l'Évangile ! L'auteur a pu, de la scène qu'il a vue, retenir quelques éléments, en oublier ou en imaginer d'autres. Dans cette litho, le dessinateur montre deux *chinchins* qui brandissent une vessie au bout d'une corde. Ici, ils semblent vouloir faire place au dragon et à saint Georges : les spectateurs reculent, paraissent effrayés, se bousculent, tombent à terre. Les *chinchins*, avec leurs vessies, assument une fonction de police analogue à celle qui sera aussi dévolue aux diables. La litho, à elle seule, ne suffit pas pour établir une conviction. Il y a tout lieu de croire que les diables, même s'ils n'apparaissent que dans les archives de 1704, appartiennent aux personnages les plus anciens de la procession et du combat. Cf. R. MEURANT, *Le Lumeçon*, catalogue d'une exposition, *L'iconographie du dragon*, Mons, Crédit Communal, 1967, planche III, commenté p. 32, sous le numéro 12.

(6) R. MEURANT, *Le Lumeçon*, catalogue cité, p. 17. Le dessin lui-même « Le Lumeçon à Mons, vers 1795 », est commenté p. 30 et 31, sous le numéro 8. Il a comme auteur, Philibert Delmotte.

toirs. Un coup de vessie claque, résonne sèchement comme une déflagration, mais ne fait pas de mal. Contrairement à ce que croirait l'observateur superficiel, il n'y a là aucune violence (7). Le diable athois se comporte en chérubin.

Largement répandue sous l'Ancien Régime, dans les cortèges civils ou les fêtes patronales, la vessie n'est pas moins diffusée dans la mascarade carnavalesque.

On pourrait multiplier les exemples d'emploi de la vessie comme «arme» carnavalesque, du Moyen Âge à l'époque contemporaine, en Flandre, en Wallonie comme à travers l'Europe. On nous permettra de simplifier une matière qui exigerait un long exposé dont ce n'est pas ici la place. Nous avons sous les yeux une curieuse estampe d'origine, d'époque et d'auteurs inconnus. Son style et certains détails iconographiques la datent de la fin du 18^e siècle et du début du 19^e. Elle serait d'un graveur flamand. Il s'agit d'une illustration calendaire : le titre de la gravure, *Februarius*, février, l'indique. La scène se passe dans un village. Pas de pavés, ni de cailloux, mais le sol nu. Une maison où figure, comme enseigne, une couronne faite de feuilles et de végétation. S'agit-il d'un cabaret? Des enfants, à l'arrière-plan, taquinent deux polichinelles. Au centre de la gravure, un curieux personnage occupe l'espace. Il saute en actionnant le bâton d'un *rommelpot*. Son costume, orné d'une collerette ou fraise aplatie toute simple, se compose d'un pantalon qui tombe au-dessus des chevilles et d'une sorte de tunique qui va jusqu'à mi-cuisses. Le tissu est décoré de galons, de rectangles, de sortes de besicles. Passés dans la ceinture, et tombant sur le côté droit du personnage travesti, un gril, qui servait à faire du bruit, et une grosse vessie attachée, par un court lien, à un bâtonnet d'une cinquantaine de centimètres. Voilà bien l'archétype de nos masques européens d'aujourd'hui !

La vessie du *Blanc Moussi* de Stavelot taquine des victimes amusées. A vrai dire, nous ignorons s'il n'y a pas là un remploi récent, pour Stavelot, d'un accessoire ancien dont nous avons vu déjà qu'il était largement diffusé. Pour le dire plus clairement, nous nous demandons si ce n'est pas là un apport de la rénovation stavelotaine de 1947 (8).

A Malmedy, le Dimanche gras, sort un masque local, le *Vêbeû*, ou putois. Sa description la plus ancienne ne remonte qu'à la fin du siècle dernier. Ce qui ne signifie pas qu'il ait été créé à cette époque. Il est, en réalité, beaucoup plus vieux : en ce qui concerne la tradition populaire, la docu-

(7) R. MEURANT, *Diabes, hommes sauvages et chevaux-jupon, à la ducace d'Ath*, paru, pour la première fois, dans les «Annales du LI^e Congrès (Malines, 1970) de la Fédération archéologique et Historique de Belgique», p. 452-458. Reproduit dans R. MEURANT, *La Ducace d'Ath*, dans les «Annales du Cercle Royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath», tome XLVIII, 1980-1981, p. 125 à 132.

(8) S. GLOTZ, *Les Blancs (sic !) Moussis stavelotains*, dans *Le Carnaval en Wallonie*, Mons, 1962, p. 103 à 111.



FEBRUARIUS.

1. FEBRUARIUS. Gravure anonyme, sans doute de la fin du dix-huitième siècle ou plutôt du début du dix-neuvième. La gravure provient des collections du Musée Royal Instrumental de Bruxelles.

A l'arrière-plan, d'autres personnages carnavalesques, deux Polichinelles, sont taquinés par des enfants. A droite, la couronne de feuillage indique que la maison en torchis abrite un estaminet vers lequel les masques se dirigent.

Quant au personnage central de l'avant-plan, il gambade. Son costume, large béret, fraise, tunique longue jusqu'à mi-cuisse, est d'une coupe anachronique. Sur la toile du vêtement, de larges rubans, des lunettes, des grils (?), une décoration qui fait penser à la manière dont les *Narros* allemands ou d'autres personnages européens ont pu commencer à décorer leurs costumes suivant leurs fantaisies individuelles, puis d'après la mode romantique, historicisante, héraldique, exotique.

(Photo G. Fournier, Binche)

mentation reste toujours pauvre. Le *Vêheû* est armé d'une vessie attachée à un fouet, qui est lui aussi un accessoire carnavalesque répandu en Europe. Il porte une bandoulière garnie de gros grelots, une sorte d'équivalent de ces ceintures de sonnaillies, de clarines, de grelots, de sonnettes que connaissent la plupart des régions carnavalesques européennes (9).

L'emploi de la vessie dans nos carnavals de jadis était sans doute général. A Montignies-le-Tilleul, à la fin du 19^e siècle, on rencontrait des *mascarades*, comprenez : des gens déguisés, «munis de vessies avec lesquelles ils frappaient les promeneurs...» (10). Dans la région du Centre, «on mettait de la sciure de bois dans les vessies de carnaval pour qu'elle se répande sur les spectateurs quand l'engin crevait à force de frapper» (11). Au carnaval de Charleroi, avant les confetti, la vessie était à la mode.



En ce qui concerne Binche, comme dans tous les carnavals traditionnels, c'est-à-dire d'implantation ancienne, la mascarade, à savoir le port d'un déguisement avec les usages qui s'y lient, constituait encore à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e, l'un des éléments carnavalesques de nos usages. Les semaines précédant les jours gras, aussi bien que durant les trois journées terminales, on voyait déambuler les *trouilles-guenouilles* (12). Le ton étant donné par les Binchois, les *étrangers*, c'est-à-dire les non-indigènes, prenaient plaisir à venir chez nous, masqués, déguisés, travestis. Pour sanctionner la loi carnavalesque, une police bienveillante et bon enfant régnait et taquinait les non masqués. Les pierrots de Bruxelles ou *pièrots d'son* vous glissaient dans le cou ou vous lançaient au visage quelques poignées de son. Les confetti, les plumes de paon, les zigzags, les tubes lance-parfum équipaient d'autres masques ou travestis. Mais la vessie restait bien l'arme de dissuasion totale, le nucléaire carnavalesque. La menace de cette bombe atomique planait sur les gibus, hauts-de-forme, jugés comme endeuillant l'ambiance. Nos grands-parents connaissaient la règle et la coutume. Si par malheur, quelque bon bourgeois avait méconnu la décence vestimentaire, «le savoir s'habiller à la mode du jour», la vessie menaçante ou imprévue le

(9) On lira avec le plus grand profit L. MARQUET, *Origine d'un type carnavalesque : Le Vêheû de Malmédy*, Collection Folklore et Art populaire de Wallonie, vol. VI, de la Commission Royale Belge de Folklore, Bruxelles, 1977, p. 14.

(10) J. VANDEREUSE, *Les Pasquies dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, Couillet, 1939, p. 16, et J. SOTTIAUX, *Histoire de Montigny-le-Tilleul, Marchienne-au-Pont*, 1946.

(11) M. DENUIT, *Les Attaches de notre carnaval aux traditions populaires*, Haine-Saint-Pierre, 1966, p. 25. Le témoin octogénaire était de Leval-Trahegnies. Il habitait Haine-Saint-Pierre. Laquelle des deux localités, ce témoignage concerne-t-il?

(12) On emploie aujourd'hui, sans doute à tort, la forme *trouille-de-nouille*. *Mea culpa, maxima culpa* : la prononciation ancienne serait, malgré ce que j'en ai dit erronément, *trouilles-guenouille*. Battons notre coulpe !



2. «Le carnaval de Binche en 1890». Dessin de CASSIERS, Henry, (Anvers 1858 - Bruxelles 1944), paru dans «L'Illustration européenne», février 1890. L'artiste s'est plu à traduire, avec une exactitude peu commune, les détails des costumes aussi bien que l'ambiance de la fête. les personnages principaux sont évidemment les Gilles. A cette époque, ils portent encore le masque avec le chapeau. A gauche, des dominos et des *Pièrots*. A l'avant-plan, vu de dos, un domino noir brandit sa vessie, maintenue à un bâtonnet d'une cinquantaine de centimètres. Des vessies dans le ciel, échappées des mains de leurs propriétaires, témoignent de combats acharnés. On remarquera le jeune commissionnaire qui, avec le panier d'osier rectangulaire, va sans doute porter des petits pains ou des gâteaux dans quelque maison bourgeoise. A droite, vers l'arrière-plan, un joueur de viole. On notera que, vers 1890, les lions qui ornent le costume du Gille ne sont pas encore couronnés.

Collection - Photos G. Fournier.



3. «La réception des arrivants à coups de vessie, à la sortie de la gare.» Dessin plein de vie et de verve qu'a publié le quotidien «Le Petit Bleu du matin», 28 février 1895. A l'avant-plan, deux «pékings» encadrent une dame en domino, peut-être de couleur. Le domino noir convenait mal à la coquetterie féminine. Les journaux du dix-neuvième siècle se plaignent de la laideur généralisée du domino noir. A l'arrière-plan, plusieurs masques agitent des vessies au bout d'un long bâtonnet (plus ou moins 50 centimètres). La longueur de ce bâtonnet risquait de causer des blessures légères. On en arriva à en raccourcir la longueur puis à le supprimer.

Collection - Photos G. Fournier.



4. Vessies accrochées, pour être mises en vente, au mur de l'ancien couvent des Sœurs Noires, rue de Robiano, en face du «Bazar de Paris» (anciennement pharmacie Canivez; actuellement pharmacie Jeumont) et du Bas anglais.

Détail d'une carte-vue, éditions Nels, avant 1910 (d'après l'oblitération postale).

Renseignements fournis par M. Georges Fournier, qui nous a permis de reproduire ce détail (Photo G. Fournier) d'après la carte-vue de sa collection.

On devine le vendeur, en casquette, devant sa marchandise. A sa droite, entre lui et la dame, un petit garçon en «Piérot d'son» ou «Piérot d'Bruxelles». A l'avant-plan, près du coin de la rue Rempart Saint-Georges et de la chapelle, une jeune femme, très proprement mise mais sans chapeau, le panier rectangulaire d'osier au bras gauche, regarde l'animation joyeuse et dansante : s'agit-il d'une jeune commerçante allant porter des aliments vendus ou d'une servante ayant été chercher les victuailles de la journée?

(Collection - Photos G. Fournier)

rappelait à l'ordre. Le chapeau buse ou le melon une fois trépassé, il ne restait plus au quidam qu'à passer chez le costumier, par exemple chez Fondu, pour louer ou acheter le couvre-chef, le travesti, le masque adéquats. *Dura lex, sed lex!*

Les comptes rendus des journaux locaux de l'époque révèlent bien cet aspect de mascarade générale du Mardi gras. Ainsi d'ailleurs que certains détails d'affiches, de photos, et dessins anciens ! «A Binche, on ne fait pas tapisserie. Pas de spectateurs si ce n'est les cloisons et les grillages qui blindent les fenêtres. Tout le monde gambade..., jette des confetti et traque à coups de vessie les imprudents qui s'aventurent dans les rues sans être masqués... Le carnaval de Binche comporte le masque obligatoire» (13). Une autre description lyrique raconte : «Et l'on voit dans les airs des quantités inimaginables de «vessies» s'agiter et retomber à coups redoublés sur le dos des malheureux qui se sont aventurés dans cette galère sans avoir pris la précaution de revêtir un domino ou un autre déguisement. Et, du milieu de cette foule qui danse, des milliers d'oranges sifflent, volent dans la direction des fenêtres où les curieux sont cachés...» (14).

Longtemps subsista la coutume. Avant 1914, et dans l'immédiat après-guerre, des Binchois guettaient les victimes dans les alentours de la gare, sur le parcours obligé qui menait les visiteurs vers le centre de la ville. On disait bien que la place E. Derbaix était une sorte de «zone neutre» dans laquelle on laissait le temps d'arborer un quelconque signe de folie carnavalesque. Mais quelques coups de vessie, déjà là, rappelaient à l'ordre les ignorants, les hésitants, les récalcitrants. On s'affublait d'une coiffure de papier ou de tissu léger qui enveloppait le melon ou le feutre infâmes. La plupart descendaient du train, travestis ou déguisés. Des échoppes permettaient d'acquiescer, pour un prix modeste, la trompe bruyante, le masque de carton, le loup de velours, le faux-nez grotesque, le lance-parfum aguichant. Certains retournaient leurs manteaux et entraient dans la lice carnavalesque. Ainsi affublé, le pékin ou civil échappait à la vindicte binchoise. En théorie, il était préservé du coup de vessie qui, pendant une large partie de la journée, menaçait de lui rappeler la «décence» vestimentaire.

Une fois hors des alentours de la gare, sévissait la «police». Les Binchois qui ne participaient pas au carnaval dans les rangs d'une société prenaient plaisir à devenir de vigilants gardiens de l'ordre ou du désordre. Souvent, ils revêtaient un domino. Cet ample surtout de satin noir, diffusé depuis l'Italie dans une large partie de l'Europe du 19^e siècle, était peu onéreux à réaliser. La mère, la sœur ou l'épouse, le frère, taillait, cousait la *satinette*, le satin noir, d'un prix léger. On doublait le capuchon de satin bleu ou rouge et on n'oubliait pas de pendre un gland d'or, une *floche*, à la pointe du capuchon et aux deux extrémités de la ceinture. Le domino se masquait volon-

(13) *Le Binchois*, hebdomadaire local catholique, 26 février 1892.

(14) *La Constitution*, hebdomadaire local libéral, 23 février 1896.



5. «Deux masques font choix de vessies», dans le quotidien «Le Centre», 9 février 1925. D'après M. G. Fournier, la scène se passerait sur la Grand-Rue (aujourd'hui, avenue Charles Delière), sans doute entre le Palais de Justice et la rue des Archers. Dans le couple masqué qui achète une ou deux vessies, la femme porte un travesti orné de grands dominos (coiffure et robe).

Collection - Photos G. Fournier.

tiers d'un loup noir, auquel, pour cacher le bas du visage, s'ajustait un rectangle de satin noir, que nous dénommions *èl bavète*.

Au fil des années, par une évolution lente, la situation en arriva à se transformer. Les jeunes Binchois dansèrent au sein ou derrière les sociétés. Occupés à d'autres plaisirs, ils perdirent le goût d'assumer cette fonction de police carnavalesque. Peu à peu, les bandes de porteurs de vessie devinrent de plus en plus composite. De moins en moins d'autochtones, de plus en plus d'étrangers à la ville et à l'esprit bon enfant des usages locaux ! Les Binchois ne firent plus la loi. D'autres s'en chargèrent. Ce qui était divertissement, facétie, jeu naïf et amène, devint trop souvent, pour des fiers-à-bras, le prétexte de déployer force et violence, grossièreté et vulgarité. Les bâtons auxquels s'attachait la corde de la vessie blessaient volontairement ou non. Sans doute, ces scènes agressives étaient-elles rarissimes. Les rues de Binche ne se sont jamais muées en terrains de lutte ou en rings de boxe. Mais cette brutalité accidentelle, qui n'existait guère jadis, finissait par gâcher des heures dévolues à la danse, à la camaraderie, à l'amitié, au plaisir. Nous avons vu, vers 1930, emmener au commissariat un boxeur professionnel. Feignant de distribuer des coups de vessie, il assénait, en réalité, des coups de poing. La méchanceté et la vulgarité tuent la fête. Certes nous ne nions pas que l'une ou l'autre sévissent au carnaval comme dans n'importe quelle manifestation publique. Toutefois, elles n'en constituent pas, contrairement à ce que l'on affirme parfois, des éléments caractéristiques, spécifiques, nécessaires.

Les quelques excès commis par des forcenés ou des voyous qui cherchaient la rixe, violence d'autant plus facile que les dés étaient pipés et qu'ils d'attaquaient volontiers aux plus faibles, amenèrent l'Administration communale à arrêter des mesures de police. Dès avant 1940, on réglementa la longueur des bâtons. Ceux-ci ne purent plus dépasser vingt puis quinze centimètres. On finit par interdire les bâtons eux-mêmes.

Dans l'entre-deux-guerres et dans les deux décennies qui suivirent le second conflit mondial, les étudiants des facultés universitaires assurèrent la relève. De plus en plus nombreux, ils déferlaient sur la ville, gouailleurs, chahuteurs. Coiffés de la *flute* académique, de la toque d'astrakan de Louvain, de la casquette à longue ou courte *pène* ou visière, ils arboraient qui la toge aux parements rouges ou verts selon les facultés, qui le cache-poussière blanc de leurs laboratoires. Ou encore de simples trench-coat. Bientôt, il est vrai, le blanc prévalut et déferlèrent les pseudo-étudiants des « facultés universitaires » des environs. Le cache-poussière blanc noirci d'inscriptions *ad hoc*, spirituelles, humoristiques ou sans originalité, devient la tenue aristocratique d'une jeunesse qui plagie fort mal, souvent dans la vulgarité, ses aînés. Les jeunes filles étaient rares sur les bancs des facultés, entre les deux guerres. Au temps de notre adolescence universitaire, les louveteaux que nous étions étions nombreux à épier, contempler, admirer les *rarae aves*, les merles blancs, les phénix qu'elles représentaient. Rarissimes étaient

par ailleurs les jeunes filles assez émancipées pour oser préférer la liberté dans le vagabondage d'une journée folle au sein d'une bande de camarades, à la docte moiteur des auditoriums académiques. Lorsque le nombre s'accrut de ces pseudo-étudiants, les jeunes filles, même des gamines, se multiplièrent, elles aussi, sans jamais atteindre la foule des jeunes gens. Par ailleurs, on ne les vit guère, sauf exception, se mêler aux homériques combats que se livraient les vrais étudiants. Une magnifique photo de feu Emile Legrand (15), de 1928, est un des rares documents photographiques que nous possédions sur ces batailles joviales (16). Une jeune femme masquée coiffée d'une *flate*, juchée sur les épaules d'un étudiant de l'université de Bruxelles, brandit sa vessie. Tout autour, les étudiants, casquette à courte *pène* ou *flate*, se battent amicalement à coups de vessies. La mimique de chacun est significative. On tente de s'abriter et on est prêt à lancer la contre-attaque. Il n'y a encore, dans le groupe, aucun cache-poussière blanc maculé d'inscriptions. La mode n'en florira que plus tard, surtout après 1950.

(15) Emile Legrand appartenait à une famille foncièrement libérale. Il était un instrumentiste, un bombardon, de la fanfare binchoise *Les Chasseurs*. Il anima longtemps de ses lazzi et de ses chansons un groupe de musiciens qui allait jouer les airs dits de Gilles dans maints carnavals des environs et, parfois même, à l'étranger. Vers la fin de sa vie, lorsque sa santé défaillante ne lui permettait plus de porter un instrument de cuivre aussi lourd que le bombardon, il se reconvertit. Au lieu du fifre traditionnel, *el sife*, il adopta la flûte sans doute plus facile pour lui qui commençait à manquer de souffle. E. Legrand et sa flûte faisaient partie du Mardi gras binchois. Il prenait plaisir à siffler l'air de *L'Aubade matinale*, si chère à nos cœurs, et qui commençait, faute de *sifes*, à n'être plus entendue dans le matin du Mardi gras. On craignait que l'usage ne s'oublât. E. Legrand reprit le flambeau. Il courut d'une société de Gilles à l'autre au hasard de ses amitiés et de ses rencontres, pour que, à nouveau, *L'Aubade matinale* retentisse dans les rues de Binche. Dans les dernières années, si son esprit demeura vif et son caractère jovial ou joyeux, il commença à se paralyser, la marche lui devint pénible. Malgré ces handicaps physiques, son plus grand plaisir resta d'attendre le passage, en face de chez lui, d'un groupe de Gilles, de travestis de fantaisie, et surtout de ces Paysans du Collège qu'il aimait tant et à qui il avait donné, malgré ses convictions philosophiques athées, beaucoup de son cœur. Alors quand passaient ses chers Paysans du Collège, les Arlequins de l'Athénée Royal, les Récalcitrants, les Incorruptibles où dansaient ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, et n'importe quelle société, il se faisait sortir de sa maison, avenue Jean Derave. Sur le bord du trottoir, entouré de ses proches et de ses amis, il sifflait la mélodie que nous attendions. Et les larmes perlaient sur la peau tripée par l'âge. Voilà une image plus révélatrice de la vraie face du carnaval que la violence ou la grossièreté de rares individus qui sont sans aucun lien avec la ville et ne connaissent pas l'esprit de nos coutumes, l'affabilité de notre accueil, la chaleur «castillane» de nos amitiés, la tendresse, à fleur de cœur, de notre sociabilité.

(16) Les batailles à coups de vessie n'étaient pas faciles à photographier. Les caméras perfectionnées ne se répandirent que, peu à peu, après la seconde guerre mondiale. Le temps était souvent pluvieux, sombre. Le peu de sensibilité des films ne permettait pas, sinon qu'avec une ouverture maximale du diaphragme, la prise de vues. Les combats se déroulaient très rapidement. En quelques dizaines de secondes, tout était fini car les vessies s'échappaient des mains, volaient dans les airs, ou se crevaient car d'astucieux pseudo-bourgeois garnissaient leurs provocants *melons* ou feutres, d'aiguilles meurtrières. Les scènes étaient, en outre, très mobiles. La victime fuyait. Les traqueurs se lançaient à la poursuite. Les combats étaient mouvants. A peine s'était-on installé et avait-on mis au point que c'était derrière vous, et derrière un rempart de spectateurs goguenards, que la scène se déroulait. Tout cela explique la rareté des photographies alors que les dessins, eux, sont anciens et nombreux. Cf. S. GLOTZ, *Le Carnaval de Binche*. Mons, Fédération du Tourisme du Hainaut, p. 36, 38, 41.



6. Bataille de vessies, entre étudiants de facultés universitaires, 1928.

La scène se déroule Grand-Rue, en face de l'actuelle banque de la Société Générale et de l'ancienne maison de Monsieur Paul-Clovis Meurisse, archiviste de la ville et conservateur du musée communal. Au centre, une étudiante masquée, coiffée de la « flaque » et du manteau académiques, est juchée sur les épaules d'un étudiant de l'U.L.B., casquette à courte visière. L'amazone étudiante brandit une vessie. Elle est l'âme du combat. Autour d'elle, les coups pleuvent. Les mines souriantes disent bien qu'il n'y a là qu'une violence factice, simulée.

Photo due à Emile Legrand. Collection-Photos G. Fournier.



7. Un couple, aux chapeaux fantaisistes de papier, s'arrête, au coin de la rue de la Station et de la rue de Merbes pour acquérir une vessie. La scène doit se passer vers 1950. Les batailles de vessies commencent déjà à ne plus connaître la vogue de jadis.

Collection - Photos G. Fournier.

L'esprit de violence qui commença à se présenter comme un phénomène de la société contemporaine marqua, lui aussi, de son sceau, le carnaval binchois (17). Sans doute, répétons-le avec force, ne convient-il pas d'exagérer ! Quelques cas isolés ne constituent pas la règle générale. Malheureusement, ils suffisent à troubler notre plaisir d'être ensemble, entre parents, camarades ou amis.

Avec l'agressivité de notre époque, le jeu naïf et amène dégénère par suite de l'humeur de certains. Les non-autochtones, de plus en plus nombreux, ignoraient les rudiments de la tradition locale, où la violence et la vulgarité n'ont jamais eu leur place. Le nombre de spectateurs étrangers à la ville ou à la région se multipliait. Eux aussi débarquaient de leurs trains, de leurs autos particulières, de leurs autocars, handicapés par leurs conceptions festives particulières et par leurs mentalités personnelles. Comme, dans les grandes villes belges ou étrangères, le carnaval traditionnel avait cessé de vivre, on n'accepta plus de se plier à la loi carnavalesque que l'on ne connaissait d'ailleurs pas. S'estompa la coutume qui exigeait que l'on consentît à arborer un quelconque signe de folie. Il devint moins fréquent de rencontrer des faux-nez, des masques, des trompettes... Ceux qui venaient d'Anvers ou de Liège, de Tournai ou de Bruxelles avaient oublié des usages qu'ils ne pratiquaient plus depuis longtemps. Ils ne se travestissaient plus, ni ne se masquaient. On aurait dit qu'ils craignaient le ridicule. Le costume de pékin devint presque la règle.

Dans ces conditions, il eût fallu multiplier par cent les policiers bénévoles. Mais ceux-ci, nous l'avons vu, rechignaient de plus en plus à la besogne. Ils en arrivaient même, par ignorance, à s'attaquer aux travestis. Les étudiants étaient soucieux de danser, de chahuter, de boire, de *fleurter*. Ils n'avaient guère d'argent à dépenser alors que le prix d'achat de la vessie n'allait cesser de grimper. Ce qui ne coûtait, après la première guerre mondiale, que le prix de deux verres de bière, finit par atteindre cent francs, vers 1970, soit la contre-valeur de cinq ou six consommations. Les marchands non indigènes qui s'installaient depuis la rue de la Station jusqu'à la Grand-Rue, *alias* avenue Albert 1^{er}, virent leur nombre décroître graduellement. Ceux qui vendaient les vessies accrochées aux grillages protecteurs des vitrines des magasins de la Grand-Rue et de la rue de Robiano disparurent vers 1965. Bientôt, on n'en connut plus qu'un seul, rue de la Station, sur le trottoir de la Banque de Bruxelles et près de la vitrine du magasin de feu M.

(17) La même brutalité gratuite s'est installée depuis quelques décennies, à Mons, lors du combat de saint Georges contre le dragon. «Mais en nos temps de violence stupide, les normes sont cassées. Des forcenés sautent dans l'arène pour faire le coup de poing contre la police. Des hordes de jeunes loups enragés roulent dans la piste dont l'envahissement total ne peut être évité que de justesse. Le ronron du combat aux rouages trop bien huilés est désormais faussé. Une fois de plus, des éléments étrangers à une communauté dégradent son patrimoine culturel. Mais, malgré leur rancœur contre ces Vandales, les Montois vont savourer l'apéritif de la victoire : c'est saint Georges qui a gagné». R. MEURANT et R. VAN DER LINDEN, *Folklore en Belgique*, Bruxelles, éditeur Paul Legrain, 1974, p. 124.

Pauwels, qui, jadis, vendait des pianos. Il était devenu une figure habituelle, d'autant plus chère à nos cœurs que nous pressentions que la mort de l'usage était proche, l'agonie ayant depuis longtemps commencé. Ce dernier vendeur nous apparaissait un rien loufoque, à moins qu'il ne fût un excellent simulateur. Il se déchaînait en soufflant dans une trompette de receveur de tram pour allécher le chaland. Vers 1970, il ne vint plus. Sa disparition fut aussi celle de la coutume.

Voilà comment vécut et mourut un usage qui était, à coup sûr, un des éléments caractéristiques de la fête carnavalesque. Il est vain de se lamenter. L'évolution était sans doute inéluctable. L'agonie a commencé avec l'agressivité de certains. La vessie a perdu sa fonction de police lorsque, après 1947 surtout, la foule des visiteurs n'a plus consenti l'effort d'emprunter pour quelques heures, l'uniforme de la folie et du «monde à l'envers». Cet accessoire de l'ordre et de la farce carnavalesque, avait perdu sa raison d'être. Il aurait pu subsister et l'usage aurait revécu, après quelques années de purgatoire, si son prix d'achat n'avait été prohibitif. Si la coutume revit un jour, ce que nous souhaitons, il conviendra de faire en sorte que son prix d'acquisition la rende accessible à chacun. Elle pourrait alors retrouver sa fonction. Nous restons sceptiques devant ce rêve qui exigerait de certains responsables de l'initiative, d'intelligentes initiatives individuelles, et le soutien de la partie de la communauté «qui sait», celui des «sages» de la tribu ! Dans ce domaine si subtil, la compréhension fine et profonde de la coutume fonde le reste. Et cette finesse et cette profondeur de compréhension n'est pas si fréquente qu'on le supposerait à première vue, même dans une ville traditionnalisante !

*
* *
*

Il est temps de conclure. L'emploi festif de la vessie est très ancien. En témoignent des textes, des estampes et des tableaux. Il est, en second lieu, diffusé dans une large partie de l'Europe, et ceci réclamerait un long développement, hors de propos ici. Il demeure à nous interroger sur le sens premier de cet accessoire qui est devenu, au fil des siècles, une arme de pseudo-police, après n'avoir été qu'un engin de dérision ou de facétie destiné à importuner, à taquiner. Y a-t-il derrière cette apparence, une explication plus profonde ? Evidemment les réponses ne manquent pas. Nos esprits sont habiles à charpenter des constructions ingénieuses, des hypothèses qui offrent l'attrait de la logique rationnelle. En sont-elles, pour autant, vraies ? Correspondent-elles à une lointaine réalité où le rituel magico-religieux ressusait le mythe, où la croyance en des forces mystérieuses inscrites dans l'ordre naturel exigeait que la danse, le masque, le comportement, les accessoires contribuassent à la victoire de l'humain sur les puissances des ténèbres, sur l'obscurité hivernale ou démoniaque ? Il est sage de réserver



8. **Le dernier marchand de vessies.** Photo prise par M. G. Fournier, en 1971, rue de la Station. Le marchand sonne de la trompe pour attirer le charland. Il a accroché ses vessies, qui sont peu nombreuses, aux barreaux de fer forgé de la cuisine-cave de M. Dehoux, près de la maison de M. et Madame Fondu.

Collection - Photos G. Fournier.

notre réponse. Contentons-nous de poser la question : la vessie et les autres accessoires de dérision, de moquerie, de vexation facétieuse ont-ils à l'origine, comme, par exemple, le balai, notre *ramon*, ou les sonnailles, assumé des fonctions rituelles? Employait-on la vessie pour chasser les forces du mal ou de l'obscurité? Doit-on inclure cet emploi avec la danse, l'offrande du pain ou des fruits? Ne doit-on, au contraire, n'y voir qu'un simple instrument de facétie, comme le fouet, le zig-zag ou *hape-tchâr* (18) de la *Haguète* malmédienne? Quel sage nous donnera une réponse sûre, étayée par des textes anciens et la comparaison ethnographique européenne? Il est bon ici d'affirmer que le Gille ne semble pas avoir jamais employé la vessie (19). Son arme était le *ramon*, le balai, dont il usait amicalement : «... ils tiennent à la main et brandissent avec grâce un balai sans manche, destiné à frapper amicalement sur le dos de leurs camarades non masqués, lorsqu'ils les rencontrent... Le (costume) le plus en vogue est sans contredit le sombre domino : cette année, on en pouvait compter par centaines; c'est tant pis. Le domino, si bien porté par les Dames est affreux quand il est porté par les hommes qui ajoutent à cet inconvénient celui de tenir, au bout du bâton, une vessie suspendue, au moyen de laquelle on augmente, de beaucoup, le tapage» (20).

En tout cas, nous signalons à celui qui tentera une esquisse historique de l'emploi de la vessie, que les textes des écrivains de l'Antiquité gréco-latine seraient intéressants à dépouiller. Le philosophe Sénèque, dans ses

(18) Le fouet du fermier, du charretier, était d'abord un outil de travail que presque chaque maison du village possédait. Le *hape-châr* de Malmédy, en français «zigzag», était, lui aussi, un accessoire ordinaire du ménage avant de se muer, le Dimanche gras, en engin de facétie carnavalesque. On s'en servait pour détacher le jambon qui séchait, accroché tout près du plafond et souvent contre le corps de l'âtre. Il décrochait aussi le pan de lard ou toute pièce de viande que l'on gardait en réserve, en dehors de l'atteinte des animaux. Il est assez amusant de rappeler qu'en patois de notre région, *in-nape-châr* était un grippe-sou, un avaro, quelqu'un qui eût été capable, tel le juif Shylock, l'usurier du «Marchand de Venise» de Shakespeare, de vous tailler dans la chair jusqu'à l'os. L'étymologie est claire, et, du sens propre, on a viré au sens figuré. Le mot *ape-châr* est cité dans l'excellent ouvrage de F. DEPRÉTRE et R. NOPERE, *Dictionnaire du wallon du Centre*, La Louvière, Imprimerie commerciale et industrielle, 1942; cf. article *châr*, p. 59, qui cite : *ape-châr*, cupide, ladre.

(19) La description du *Journal de Charleroi*, 7 mars 1862, p. 3, est fantaisiste : «Les Gilles sont armés d'une vessie attachée au bout d'un bâton. Malheur à celui qui ne prend pas part au divertissement et qui se hasarde à se montrer dans les rues sans être masqué. Les Gilles tombent dessus et lui administrent sur son chapeau et sur les épaules, une volée de coups de vessie...». Notre scepticisme naît d'une part, du fait que c'est la seule fois qu'un journaliste évoquera les Gilles frappant à coups de vessie. L'enquête commencée à Binche vers 1935 ne nous a jamais permis de confirmer ce témoignage unique. Il y a tout lieu de croire que l'affirmation est sans fondement. D'ailleurs, *Le Centre*, un hebdomadaire libéral binchois, du 9 mars 1862, ne parle aucunement de ces Gilles frappant à coups de vessie. Ce silence est important car les articles de cet hebdomadaire étaient rédigés par des autochtones, ce qui constitue un argument de poids. L'article du *Centre* se révèle d'ailleurs beaucoup plus explicite que celui du *Journal de Charleroi*, de la même année.

(20) *Le Centre*, hebdomadaire libéral, édité à Binche, par G. Dehaise, Grand'rue, 344, dimanche 9 mars 1862, 2^e année, n° 43, p. 1 et 2.

Naturales quaestiones, II, 27, évoqua diverses espèces de tonnerres, *tonitrua* : «Certains de ceux-ci produisent un bruit sourd, ... une autre espèce de tonnerre fait entendre un bruit plus aigu : c'est moins un son qu'un éclat semblable à celui d'une vessie qu'on crèverait sur la tête de quelqu'un...», Sénèque, *Oeuvres complètes*, traduction de M. Charpentier, Paris, Garnier, s.d., IV, p. 301. Le texte latin dit : «*Aliud genus est acre, quod acerbum magis dixerim quam sonorum, qualem audire solemus, cum super caput dirupta vesica est*». La comparaison fait allusion à un usage connu du lecteur : «... un bruit tel que nous avons l'habitude d'entendre lorsque une (la) vessie a été crevée sur une (la) tête...».

Le poète latin satirique Martial, dans ses *Epigrammes*, IV, 49, 7, écrit : «*a nostris procul est omnis vesica libellis*». Nous avouons ne pas bien comprendre ce texte dont nous n'avons pas eu le loisir de rechercher une traduction sûre. Le mot vessie, *vesica*, est-il, dans ce passage, employé au sens figuré, de chose creuse, vaine, sans consistance? Voici notre traduction : «Toute vessie est éloignée, est loin de nos petits livres, de nos opuscules, de nos libelles...». Autrement dit, nos libelles, nos écrits sont remplis de substance, ce ne sont pas des ouvrages légers, de peu d'importance ou de valeur, remplis de vent, comme une vessie. On comparera avec les exemples fournis par le *Dictionnaire de la langue française* (1863-1873) d'E. Littré. Nous en retiendrons une citation, passée en proverbe, extraite de *la Farce de Maître Pierre*, de Pathelin, écrite vers 1464 : «Me voulez-vous faire entendre de vecies que sont lanternes?». Comme au Moyen Âge, nous continuons à prendre des vessies pour des lanternes! (21).

Un passage de l'*Apologétique*, de Tertullien (± 155-160 à ± 240-245 après Jésus-Christ) est plus clair. Il indique, selon nous, que l'on employait la vessie gonflée d'air, soit par jeu, soit dans une coutume quelconque, à des fins de vexation, de taquinerie, de raillerie : «*At enim christianus si de homine hominem ipsumque de Gaio Gaium reducem repromittat, statim illic vesica quaeritur et lapidibus magis, nec saltim caedibus a populo exigetur*» (22). Pour bien comprendre le sens du passage, il convient d'en rappeler le contexte. Tertullien, s'adressant aux païens, essaie de leur montrer que le dogme de la résurrection des corps n'a rien de si extraordinaire quand on le compare aux fables des philosophes. «Poursuivons : si quelque philosophe soutenait, comme Labérius le dit sur la foi de Pythagore, qu'après la mort un mulet est changé en homme, une femme en vipère, et s'il ne brandissait tous les arguments, avec toute la force de son éloquence, en faveur de cette opinion, n'emporterait-il pas votre assentiment et ne ferait-il pas entrer la foi dans votre esprit? D'aucuns se persuaderaient même qu'il faut s'abstenir

(21) E. LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Librairie Hachette, 4 volumes parus de 1863 à 1873, et un supplément de 1877, voir vol. 4, p. 2470.

(22) *Florilegium Patristicum*, digessit vertit adnotavit Gerardus RAUSCHEN, fasciculus VI : *Tertulliani apologetici recensio nova*, Bonnae (Bonn), sumptibus Petri HANSTEIN, 1912, p. 133. Ce renseignement m'a été communiqué par le chanoine Albert Milet, lettre du 1^{er} octobre 1945.

de la chair des animaux, pour ne pas acheter, par hasard, au marché, du bœuf provenant de quelque aïeul ! Mais en vérité, si un chrétien assure qu'un homme redeviendra un homme, et que Gaius redeviendra Gaius, on cherche, à l'instant même, une vessie, et on le chassera, je ne dis pas seulement avec des huées, mais à coups de pierres !» (23).

A ces citations d'écrivains de l'Antiquité, il conviendra de joindre nombre d'expressions figurées de la langue française. Littré cite : «Donner d'une vessie par le nez à quelqu'un», c'est-à-dire le rabrouer pour son impertinence. Madame de Sévigné écrit, le 7 août 1675, «il y a de petits messieurs à la messe, à qui l'on voudrait bien donner d'une vessie de cochon par le nez». Et Littré de continuer : «Familièrement. J'aimerais autant qu'on me donnât d'une vessie par le nez, se dit pour marquer qu'on méprise des louanges fades et des complaisances basses». Au figuré, «il veut faire croire que des vessies sont des lanternes», c'est-à-dire «il veut faire croire des choses absurdes». La vessie est aussi une chose de peu de valeur (24).

Tous ces exemples, latins ou français, que l'on pourrait facilement étayer par de multiples illustrations ethnographiques européennes (25), mettent l'accent sur l'aspect vexatoire de l'emploi de la vessie. On s'en servait en signe de dérision, ou bien pour importuner, rabattre le caquet, la superbe de l'un ou l'autre. Son utilisation «policière» dans les cortèges dérive de cette première signification connue. Nous n'osons pas aller plus avant en formulant une hypothèse, fragile dans l'état présent de notre information, sur la signification primitive, originelle de l'emploi de la vessie, sur sa fonction éventuelle lointaine, dans le rituel.

(23) TERTULLIEN, Apologetique, texte traduit par J.-P. WALTZING, et A. SEVERYNS. Paris, Société d'édition «Les Belles Lettres», collection Budé, 1929, p. 101. Une note de Waltzing dit : «*Vesica*, une vessie gonflée d'air, pour frapper ces impertinents». Le chanoine A. Milet qui nous a fourni ces informations, lettre du 1^{er} octobre 1945, cite un amusant commentaire de HAVERCAMP, auteur d'une édition publiée en 1718 : «*vesica queritur, quod ita explicat : statim egrediuntur auditorio, quasi mingendi necessitas urgeat...*».

Voici notre traduction : la (une) vessie se plaint (y a-t-il confusion entre les verbes *quaerere*, chercher, et *queri*, se plaindre ?). Est-ce cela la correction du texte qu'annonce Rauschen, l'éditeur allemand de 1912 «*Havercamp correxit : vesica queritur...*» ?). Reprenons donc : la (une) vessie se plaint, ce que Havercamp développe, explique de la manière suivante : ils sortent, sur le champ, de la salle comme si les pressait une envie d'uriner...». Il est juste d'ajouter que Rauschen n'a pas l'air de reprendre à son compte cette explication saugrenue. Il termine en disant : «*non probat*» c'est-à-dire : «je n'approuve pas».

(24) E. LITTRÉ, Dictionnaire..., cité, vol. 4, p. 2470.

(25) Les nombreux ouvrages, illustrés ou non, qui existent sur les traditions européennes, fournissent de multiples exemples de cet emploi quasi général de la vessie, dans le monde carnavalesque de notre continent. A notre connaissance, cette arme de la folie n'est pas utilisée dans d'autres continents, exception faite, peut-être pour certains pays très européens du continent américain. Il est évident que là, il s'agirait d'un emprunt aux usages portugais, espagnols, français, anglais, puisque le carnaval du continent américain a été importé par les colons de chez nous. Les collections du musée International du Carnaval et du Masque présentent des personnages européens armés de la vessie. La bibliographie carnavalesque européenne atteste de son emploi quasi général. La certitude scientifique exigerait, évidemment, que l'on vérifiât, quand c'est possible, l'histoire de cet usage dans chaque cas particulier.

P.S. - Le texte du présent article a été rédigé en août 1983. Il bénéficie d'une iconographie que nous a fournie l'amabilité de notre ami Georges Fournier et qui provient surtout de sa collection personnelle.

Les billets du Furteû

Suite aux «Cahiers Binchois», n° 6.

Adont et maint'nant

Il faut profiter de la grâce quand elle passe ! C'est c'què dit souvint iun d'mes camarâdes, et djè dois vos dire què pou n'saqui, qui comme mi, doit, tous les s'maines, vos intertèni dè n'nouvelle affaire, c'est-st-in rébus fourt précieux.

El' moindre évèn'ment qui s' passe à Binche, i faut rad'mint in profiter pou in fer in billet, pac'què l'semaine d'après, i s'ra trop târd, éièt es' sèmaine-ci..., qu'est-c'què d'iroûs?

C'est l'fiète de gymnastique dè dimince passé qui m'a donné in idée pou l'billet d'audjord'hui.

O mais, si vos avez dja lu dins in aute colonne el' compte-rendu dè s'belle fiète là, continuez ardimint à lire c'què d'va écrire, savez; djè n'ai nie du tout l'invie d'vos raconter c'qui s'a passé; i faut iète pus malin qu'dè n'sûs pou fer ça...

Avée djà sondgi à l'différence qu'i y a intré les infants d'maint'nant et ceux du temps què nos l'astinn' ?

Pourtant, i n'a nie si longmint qu'ça, vos diriz qu'c'est-st-ahière què djè d'alloûs co à l'escole... d'asile. Waittez les gamins, (c'est d'ieusses què d'vas parler pac'què des filles... djè n'in counnois rie'n...) à costé d'nous autes au même âge, c'est des hommes maint'nant, c'est des autes gaillards què nous.

A c'n'âge-là, quand nos d'allinn' à l'escole, c'ie pou apprinde à lire, à écrire, à compter et à fer... des punitions; on n'pouvoûs mau s'sondji à apprinde à fer dè tours de force.

Nos astinn' des infants; on nos léchoût infants et nos djuinn' comme des infants.

Franch'mint, qui c'est adont qui arroût pinsé d'fer èn' société d'musique avec rie'n qu'des infants?

Aïu c'qu'il inn'té les infants qui d'allin't tout seu, au cinéma, in voyage, in excursion, in vacances?

Wétez, c'est n'pétite affaire pourtant; dj'avoûs bie'n 20 ans quand dj'ai iun in porte-plume réservoir; maint'nant c'est djà avec ça qu'on écrit à l'escole gardienne !

Donnez chinq francs dins les mains d'in infant, i va vos waittie à crons z'ies. Quand djè pinse qu'à 11 ans, dj'ai iun en' pièce de chinq francs à m'grand père et què djè n'l'ai nie t'nu twâs minutes dins mes mains et què... djè n'l'ai pus jamais vu.

El' dimince, dj'avoûs in gros sou à m'manrainne et c'ie... pou l'mette à place !!!

Maint'nant, les infants d'twâs ans vont in excirsion, à 10 ans, d'aller au bout d'la Belgique, c'n'est nie long assez; à 15 ans, i faut passer l'iau et à 20 ans... on n'sait pus qué indvinter, i n'a dja pus rie'n qui plaît !

Mi, el' pus long qu'dj'ai sté passer mes vacances, c'est-st-aux quates kèmins dè Rssaix, èm' gamin, li, i brai pac'què djè nè l'lèche nie d'aller à... Tobrouck ?

Dj'avoûs 20 ans quand dj'ai sté à Lourdes... tout seû, em' papa m'a conduit à L'Louvière et m'maman m'a v'nu r'ker. Malheureux ! et si dj'avoûs pris l'tram dè Bracquègnières au lieu du cie'n d'Binche !

Tout maint'nant, à 2 ans, on a in vèlo; mi..., dj'astoûs marié quand dj'ai appris à d'aller à bicyclette !...

A qu'est-c'qu'is djûss'té les infants d'maint'nant? Djè mè l'demande. Parlez lieu dè l'caliboche, du buss-cayaux, dè Guillaume-mayeur, dè l'boule, dè l'balle à casquettes, du puriau, is vont vos waittie comme si vos parlîz chinois.

Non, c'n'est pus les mêmes infants. Nos astines pus d'infants qu'ieusses et djè dois vos dire què djè n'm'in plaint nie.

Is sont pus hommes què nous et à m'n'avis, is n'sin plaindront nie.

Si bie'n qu'pou fini, nos arrons sté binaises tertouâs dè no djonne temps, et què tertous nos l'ergettons toudis.

El' Furteû

El' pètit Jésus d'adont... ç'astoût in vert...

Quand c'est fiète i y a toudi èn'saqué qui vos rappelle vo djônne temps, ou bièn in èvèn'mint qui s'a passé dins l'cours dè vo vie.

A l'approche dè l'fin d'l'année, bièn souvint si djè m'mets à sondgie, à m'souv'ni, c'est du Nowée qui s'passoût el'pus long possibe dins m'mémouàre qui m'vie'nt à l'esprit.

Dj'astoût co fourt djônne, savez, ç'astoût l'année dè l'déportâtion dè l'guerre 14-18. Nos astinnes, pou ceux qui nè l'sav'té, in 1916.

Es'n'année là on a counneu in Belgique in hivièr comme a c'qu'i parait, on n'in counnoit plus à l'heure d'aujôrd'hui. Les anciens dis'té què les neiges et les dgèllées d'maint'nant c'est l'bon temps à costé d'adont.

Mais djè dois vos avouer què c'n'est nie du temps qu'i f'soût què djè m'souvie'ns, franch'mint djè n'sarrous nie dire si waïe ou bie'n non i f'soût

tout nouâre froud, i faut cwâre tout d'même què dins no maison i n'faisoût nie pus froud qui n'falloût.

C'què djè m'souvie'ns c'est qu'les boches avinn'té deporté, avec 600 Binchous, el'frer dè m'maman. Grand'père et grand'mère n'savinn'té nie s'in ravouâr; à leù maison, comme à l'cienne dè m'matante, et à l'mienne d'ailleurs, i n'avoût pus qu'èn dèviè, «El' deporté».

Grand'mère èn' savoût pus rie'n supporter d'amtant gai, c'est-st-ainsi, par exemple, què jusqu'au malheureux gris-fyion, qui n'savoût nie que m'mononke astoût in All'magne, on l'avoût mis dins n'place dè d'iu c'qu'on n'l'intindoût nie canter.

Mais malgré tous les infants n'pouvinn'té payie les conséquences dè l'déportation, i falloût tout d'même què l'pètit Jésus passe el'djou du Nowée. Bie'n seûre i n'sagissoût nie d'gateau, des trains électriques, nie d'cougnole ou bie'n d'èn saqué amitant kièr, ç'astoût la guèrre et personne travailloût; pourtant pou les infants ou n'pouvoût nie passer l'Nowée comme in aute djoû.

Djè vos donne in mille à d'viner c'què nos avons trouvé d'su kèminée el'dj'ou du Nowée in nos l'vant. Ç'astoût en' saqué à mindgie, mon Dieu què ça ie bon ! Rien qu'à i sondgie djè d'ai co l'iau à m'bouche, d'ailleurs djè cwas què pus jamais dj'ai mindgie èn' saqué d'in si bon cœur.

I n'a nie d'avance, vos n'trouverez nie c'què l'djou dè c'Nowée là el'Petit Jésus a passé à no maison. Djè vas vos l'dire, ç'astoût èn' saqué d'four rare, aussi rare què maint'nant d'ailleurs... èn' grande jatte... dè graisse dè boudin...

Bien seûre què l'Petit Jésus d'adont... ç'astoût in vert...

El' Furteû

Aux commerçants Binchous !

Quand vos vouârez qu'audjord'hui 4 mars djè parle dèdjà de l'grande Pâques, vos vos direz put-ête què l'Furteu est-st-in panne d'idées et qu'i prind l'avance.

Non fait, djè n'sûs nie in panne (à noter qu'i n'a rie'n d'impossible), si djà audjord'hui djè vos parle dè l'grande Pâques, c'est pac'què djè voudroûs vîr er'vèni èn' coutume, uniku'mint Binchourte, disparue avec èl' guèrre.

Waïe, dins l'temps, pou les fièttes dè Pâques, tous les commerçants er'nouvell'innté leus vitrines, et adont is n'savinn'té nie què ind'vinter pou attirer l'attintion des futurs clients, et pou fer parler d'ieusses. Ç'astoût au cie'n qui arroût l'pus belle idée, c'est-st-ainsi què l'Jeudi-Saint après-quatre heures, toutes les vitrines dè Binche avinn'té pris in air dè fiètte, d'intelligence et d'innovation.

In r'passant d'avouâr sté fer leûs dévotions au Bon-Dieu-d'Pitié, on f'soùt l'tour des étalâges, c'est c'qu'on appeloût «fer s'tour». I n'avoût nie seul'mint qu'ceux qui avinn'té sté à l'capelle du vîx cim'tière qui f'sinn'té «leû tour», i y avoût tous ceux qui n'avinn'té nie iun fini leû djour'née pou d'aller à l'capelle et co... tous les autes. Figurez-vous qu'in vie 7 - 8 heures au nuîte ç'astoût vramint l'bougnâge à l'rue Neuve, ç'astoût comme el' marché du Vendredi-Saint à Tournai.

Commint c'qu'on a laichie d'aller ça ? Dè l'guerre on n'avoût rie'n è moustrer puisqu'on n'avoût pus rie'n à vinde. Au point d'vue du commerce c'est bien après 1945 què l'guerre a fini, si djé n'm'abuse in 1948-49 on avoût co des «points textiles», et on astoût co rationnés pou branmint d'affaires.

Si on avoût seû maint'ni l'tradition du tour du Jeudi-Saint à Binche, avec les moyie'ns d' transports qu'on a maint'nant, i d'arroût des dgins dins Binche au nuîte du jeudi 31 mars qui vie'nt...

Après tout, il est co temps d'y sondgie, i y a co moyie'n d'fer n'saqué d'biau es'n'année ci, i faut tout d'même er'couminchie à zéro, què sé soit es'n'année ci ou bie'n l'année qui vie'nt.

Et pour r'lancie l'affaire, pouqué c'què les commerçants n'organnis'rinn'té nie in concours d'étalâges?

Est-c'què vos savez bie'n què djé m'rappalle co d'certains étalâges du temps què dj'astoûs gamin? (faites mè plaisi, dites qui n'a nie co si longmint qu'ça).

Waïe, djé m'souvie'ns co qu'in coup i y avoût in bû d'su l'trottouâr Camille Seghin, in bouchie d'su l'grand'rue (au Rêve des Petits audjord'hui); l'Hôtel dè Ville dè Binche in saindoux chez Denis à l'rue Neuve; des pourciaux t't'intières, avec in ruban rose à leû queue, chez Ackerman; des belles madames in train d'mindgie dins l'vitrine Mardaga in haut dè l'rue d'Robiano; à l'rue des Passages, èn' dèmi-douzaine dè bédots qui... braiy'inn'té d'su l'trottouâr; et des infants qui cachinn't à clocques-dè-Rome dins l'gardin d'l'étalâge Marcel Deparadis; nos n'parl'rons nie des vitrines Jean Bernard, li i n'a nie pierdu l'habitude, etc... etc...

Naturell'mint i n'm'est nie possibe dè vo dire tout c'què dj'ai vu dins les vitrines dè Binche, in tous cas tous les ans ç'astoût èn' vraie attraction, pleine d'imagination; ç'astoût au pus biau, ç'astoût tiète-d'su-tiète.

Commerçants Binchous dè 1983 èn' vos faites nie passer pou moins malins qu- ceux dè 1933 !

Mettez-vous à l'ouvraige, il est co temps d'fer èn' saqué d'biau.

El' Furteû

No markie

Si i y a èn'Grand-Place dè Ville bie'n faite c'est bie'n el'markie d'Binche, avec ses trottoirs faits in montant pou permette à tous les dgins d'vir c'qui s'passe, c'est-st-in véritâbe théiate dè plein air.

D'ailleurs si on m'disoût què ça a sté fait exprès djè n'in s'rouës nie saisi.

Est-c' què dèpuis les temps les pus r'culés el'Place dè Binche n'a nie-chervi d'théiate?

Dèpuis les combats d'chevaliers au Moyen-Âge jusqu'au carnèval, in passant pa les grandes fièttes données pa les tièttes couronnées qui d'morin't'à Binche, les jeux dè l'Passion, les r'présintâtions à grands spectacles données pa les rhétoriciens d'Binche au XVI^e sièke, et les scènes r'présintant el'martyre des grands Saints d'l'église.

Pou fer tout ça, avec el' grand moustier Ste Marie, no beffroi et l'Hôtel dè Ville comme décors, on n'arroût nie seû trouver èn'pus belle Place què l'cienne dè Binche.

Waïe, in esprit, djè r'vois c'què pouvoût iètte no Grand'Place dins l'temps, à toutes les occasions què dj'ai rappélé pus haut.

Djè r'vois les chevaliers cuirassés d'su leûs g'vaux carapaçonnés, avec leû casque à plume, fer leûs cabrioles dèvant les autorités et les manants.

Djè r'vois les djeux dè l'passion, djués après l'procession dè l'ducasse, dèssus in car installé au mitant du markie.

Et étout djè r'vois djuer Esther pa les djônnes dgins d'Binche dèssus l'même place, et ça cint ans avant Racine !

Djè r'vois étout l'Archiduc Albert et l'Archiduchesse Isabelle d'su l'porte dè l'Maison d'Ville waittie les «Martyrs dè Gorcome».

Djè m'vois in train d'waittie passer les anciennes processions d'Binche avec chars, chins-chins, g'vaux à sounnettes et les diâbes (bie'n waïe comm'à Mons).

Djè r'vois des cortèges et co des cortèges, d'pus in pus biaux, avec Charles-Quint, Philippe II, Marie de Hongrie.

Et l'fameux Congrès Eucharistique in 1927 què djè r'vois étout, et l'fiètte dè libération in 1945, les fièttes du 500^e anniversaire in 1949.

Et puis c'què djè r'vois co?... mais c'est nos dgilles à l'piquette du djou, djè les r'vois fer leû rondeau du matin pa in ptit soleil d'hivièr, el'cohue bariolée intourant l'rondeau d'l'après-din-ner, et puis les dgilles deskin-nés au mitant d'in infièr nouviau genre, qui a comme fond... el' markie d'Binche.

Non, c'n'est nie par hasârd qu'on a toudis choisi Binche pou fer les grandes fièttes dè dins l'temps, c'n'est nie non plus au skimblot què les grosses tièttes choissinn'té Binche pour ieusses demorrer, c'est pac'què comme Place, comme Théiate, i n'avoût nie mieux nul vârt què no markie.

El' Furteû

Mes pus vîx souv'nirs

Djè cwâs qu'i n'est nie trop târd pou parler dè rintrée des clases. I y a d'ailleurs des infants qui n'sont nie co habitué à leu nouvelle vie et què c'est-st-avec in visâge mautourné, ou bie'n prête à braire, qu'is prindent el'kémin d'l'escole.

Si djè vos parle dè l'rintrée des classes c'est pou vos raconter mes pus anciens souv'nirs.

Sans m'vanter djè n'ai djamaîs brai in d'allant à l'escole, mai si faut vos dire què dj'avoûs passé quatre ans quand èm' maman m'a conduit pou l'premiè'n coup, à c'n'âge là on n'est pus in «bébé» donc... on n'pût pus braire...

Comme si dj'avoûs m'portrait d'adont d'vant mi, djè vois co commint c'què dj'astoûs habillie.

Des grosses bottines à bossettes, des hautes cauches nouâres, des courtes maronnes, in scoû d'satin nouâr (fait pa m'papa avec des «œils»), in faux-col dè caoutchouc blanc, in nœud papillon (waïe, dedjà adont), in bérèt marin, à m'dos è'n carnassière dè carton véritébe.

Au début, fièr comme artaban, tous les djoûs djè d'alloûs dire à-r'vouâr à mes visins in d'sant : «*Bonjour, je m'en vais à l'école*». Es'n'habitude là, djè l'ai conservé bién longmint. Pindant des années, avant d'parti à l'escole, i falloût què djè d'allisse dire «à-r'vouâr» in disant «Bondjoû» à Julia et à D'sirée.

Quand ç'astoût l'saison, Julia qui avoût in grand gardin, m'donnoût èn'carotte pou mi mindgie à l'récréation; avant d'parti djè m'ttoûs l'carotte bie'n précautionneus'mint dins m'carnassière et puis «in route pou l'phénic».

In passant d'su l'Grand-rue nos f'sinn's in crochet pa l'rue Bouquiau pou d'aller dire «à r'vouâr» à m'grand'mère. Doulà dj'avoûs in suc candi, èn' saqué d'four bon pou n'nie astrapper in catârre...

A 10 heures, ma-chère-sœur Antonia donn'oût è'n piquante surte à tous les infants.

El'jeudi (waïe, el'jeudi) comme ç'astoût condgie après-din-ner, djè dinnoûs chez m'grand'mère. Ç'astoût toudis l'même dinner, des pètotes à l'iau et des vitoulets fourts cuits, vos d'arrîz astrappé iun au front vos arrîz iun in pourciau.

Avant dè mè r'conduire à Bacqu'gnies èm'grand'père m'faisoût rintrer chez Juliette Debase, Friture-Cabaret-Marchand d'bonbons; doulà dj'avoûs l'dwât d'choisi intré in bourdon et èn'chuchette, iun coûtoût in dgigot et l'aute è'n sens; in m'donnant èm' bourdon, Juliette disoût : «*Tous les jeudis ainsi, vos d'allez ruiner vo grand'père !*».

C'n'est nie pou braire d'su l'vie dè dins l'temps què djè vos ai raconté mes pus vîx souv'nirs; si dj'ai écrit ça, c'est surtout pou les djônnes dè

maint'nant qui ous'té quéqu'fois s'plaine de leû vie et du chènance de sévérité des parints actuels.

Mais tout d'même, in fin d'compte, est-c'què les infants d'aujord'hui sont pus contents de d'aller à l'escole pac'qu'on les conduit in auto et qu'is sont bourrés d'chocolats, de chiques et de bananes?

El' Furteû

I y a pou dev'ni sot

I n'a jamais qu'à mi qu'arrivent des quintes paréyes !...

Qu'est-c'qui m'a arrivé?... Et bie'n figurez-vous qu'pindant in djoû em'grand'mère est r'vèue d'su tère.

Commint c'qu'elle a fait, djè nè l'sais nie, mais toudis est-i qu'après avouâr sté s'informer à l'ville pou savouâr aïu c'què ses ptits infants d'morinn't elle est-st-arrivée à m'maison.

Naturell'mint ellè nè m'a pus r'conneu, il y avoût trente-chinq ans qu'lle m'avoût vu, em'feime elle nè lè counissoût nie, mais nos infants, elle les a r'conneût tout d'suite, i parait qu'c'est tout mi quand dj'astouïs djônne... el'contraire m'arroût étonné...

Elle a raconté qu'i y avoût longmint qu'elle avoût l'invie de r'vîr Binche, es'rue, es'maison, ses dgins, et qu'à l'force d'imbêtter Saint Pierre il lyi avoût donné en permission d'huit djoûs.

Pou arriver au pont d'Artibise elle avoût dû traverser tout Binche pus gênée qu'in bossu, on l'waittoût com'én'biètte rare, les dgins d'demandinn't de d'ïu c'qu'elle er'vènoût, avec es'chignon à l'coupette de stiètte, es' chabrique au d'zeur d'in caraco, sè scoû d'cotonette avec les plis tout novell'mint faits et ses chabots bie'n cirés.

Pour li arriver à m'maison, dj'ai seû après qu'elle avoût d'morré in heure et d'mi, el malheureuse elle n'avoût jamais vu tant d'autos à s'vie, quand il lyi falloût traverser l'rue elle d'avoût pou in quârt d'heure.

Elle n'astouît nie co intrée dins l'maison qu'elle demandoût à m'feime si djè lyi avoût donné in coup d'pogne dins les dints. — «Bie'n non grand'mère, nos n'nos battons jamais». — «pourtant vos sanné pa les dints». Em'feime es'waitte rad'mint dins l'glace, ç'astouît du rouge à lèvres qu'elle parloût.

Aussi râte après, waittant m'feime avec in air de pitié, l'ancienne coutunière qu'elle astouît, lyi d'mande ceci : «Vos n'savez ni keude em'fille?» — «Pouqué.» — «Commint m'ttée n'cotte deskirée ainsi?» — «Aïu?» demande em'feime tout saisie. — «Bie'n doulà pad'zous.» — «C'n'est nie ca deskiré, c'in fait exprès, c'est la mode des jupes findues...» — «Saint Usmée ! Aïu astons?...

— «Ascoutez, grand'mère, nos d'allons fer en'bonne goutte dè café, djè sùs bie'n seùre qu'au Paradis on n'in fait nie du paréye».

— «Du café, I n'faut nie allumer l'feu exprès pou ça, vos in f'rez t't'à l'heure quand l'din-ner s'ra fait».

— «Waïe, mais grand'mère, i n'faut pus d'feu pou fer l'din-ner, èl'gaz est là». Em'feime prind s'moulin, met l'café d'dinq et met l'prise dè courant. — «A, mon Dieû, s'met à crië el'viéye dgins, pouqué f'ser d'aller l'sirène, qu'est-c'qu'i y a?». Il y a fallu èn' demi-heure pou lyi spliquie qu'i n'falloût pus moude el' café à l'main.

Em'feime faisaoût dè l'soupe, in moumint donné grand'mère lyi dit : «Donn'èm, vo planque à l'soupe, djè vas vos donner in coup d'main.» — «I n'faut pus ca, grand'mère». Mais aïu c'qu'elle a sté saisie c'est quand elle a vu qu'i n'falloût pus fer les tartines, et savée bie'n c'qu'elle a dit?... — Les dgins sont bie'n fâtes maint'nant. Pourtant elle n'avoût nie co vu l'machine à laver électrique, nie l'lavouâr rapporter les kmîches polie't.

Vos dire c'qu'elle a iun peû quand elle a intindu «in homme» parler dins l'boite, ç'astoût l'journal parlé, djè n'sarroûs nie. Et quand on a iun fini dè lyi spliquie qu'tous les heures on avoût les dernières nouvelles du monde t't'intière, et qu'elle a yeu vu què djè lisoûs l' gazette, savée bie'n c'qu'elle a dit?... — «vos d'astez des gaspilleus, vos accatez des gazettes et vos savez bie'n d'avance c'què vos d'allez lire...».

Après quatre heures, nos astons d'allés lyi moustrer les étalâges, elle n'in r'venoûts nie des cang'mints qu'on avoût fait, elle n'ercounissoût pus les maisons, naturell'mint.

El'tour dè Binche fini, tout fièr djè lyi indvinte dè d'aller vîr el' nouveau Cerke Catholique, i y avoût des dgins dins l'cabaret, et savée bie'n c'qu'elle a dit in voyant l'Cerke?... Djè vos l'donne in mille... — «Ca l'Cerke Catholique? C'est n'boitte, i y a des feimes dins l' cabaret».

Elle n'a nie vøllu rintrer, djè n'dèmeure pus par ci, djè m'in r'va, djè n'sarroûs pus d'morrer d'sus t'erre, i y a pou dèvn'ni sot... et là d'su, tout d'in coup, elle a disparu.

C'est co mi saisi.

El' Furteû

Histwâre authentique

Dernièr'mint dj'ai parlé des voleurs dè Binchous, et si vos vos souv'nez dj'ai fait l'preuve qu'is n'astinn'té nie pus voleurs qu'ailleu, què bie'n du contraire.

C'n'est qu'en'légende, d'ailleurs si is astinn'té des voleurs comme on l'dit, vos n'vouâriz nie tous les boutiques dè Binche implies d'clients comme on pût l'vîr tous les sam'dis par exempe, si ç'astoût vrai qu'les Bin-

chous sont des voleurs vos pinsez bie'n qu'i y a longmint qu'is n'vindrinn'té pus rie'n.

D'ailleurs dj'ai èn' pètte histwâre à vos raconter, i n'a nie longmint qu'ça s'a passé, elle date du temps qu'in ancien commerçant d'Binche a fait l'grand saut.

Arrivant à l'porte du paradis i s'trouve brusquémint devant el'cie'n qu'i cwayouût iette Saint Pierre, tout insbranlé i couminche à voulouâr raconter s'vie, qui naturell'mint n'astoût nie sans take.

«Ascouitez, dis-s-ti, grand Saint Pierre, dj'ai passé m'vie à fer commerce à Binche, dj'ai même sté Président de l'U.B.E.C., Président des «Indépendants», dj'ai fait partie du comité des «Pélissiers» etc..., i faut comprinde qu'èn' vie d'commerçant n'sè passe nie sans quéqu'fois exagérer èn' becquée el' bénéfice qui prind. Vos savez bie'n, Saint Pierre, qu'les commerçants ont branmint d'charges et què si d'timps in temps on nè l'perdoût nie quand l'occasion s'présinte qu'i n'arroût pus moyie'n d'vive, sans compter què m'feime èn' rioût nie quand el' voyiout què dj'avoûs fait èn' pinchette dins l'caisse. Commint volée què dj'arroûs quéqu'fois seû d'aller bouâre èn'pètte pinte par ci par là si djè n'arroût nie fait ça? Commint c'què dj'arroûs seû fer l'dgille, si djè n'djè n'arroût nie quéqu'fois fait l'cron doûgt? Vos savez bie'n c'què c'est, hein Mossieu Saint Pierre, dins la vie on est quéqu'fois bie'n oblidge d'fer c'qu'on n'vût nie, vous même Saint Pierre vos d'avez quéqu'fois fait ieune.

Djè demande pardon, savez, djè nè m'frai pus jamais, non èn' m'invouyez nie au purgatwâre pou si pau, d'ailleurs vos savez bie'n què c'est sans méchenc'té què dj'ai ququ'fois fait skervwètte».

Là d'su l'portier du paradis l'arrête et s'met a dire ceci (textuell'mint) : «Ascoutez m'fi, dins l'fond vos avez d'la chance què vos astez d'Binche et què djè vois voltie les Binchous, pac'què mi djè n'fait qu'rimplacer Saint Pierre qui est malâde, djè sûs tout simplèmint vos Saint Usmée, intrez et n'in parlez à personne.

El' Furteû

C'qu'on n'voit pus !

Dins l'temps on n'faisoût nie ci, on n'avoût nie ça, on f'soût ci, on avoût ci, i vèrra in temps on f'ra ainsi, on arra ça, on arra ci... devise courante des dgins d'avant... c'temps ci... d'avant «40» d'avant «14».

Waïe, c'est vrai i y a èn'masse d'affaires qu'on voit maint'nant et qu'on n'voyiout nie dins l'temps, tout comme i y a èn'masse d'affaires qu'on voyiout dins l'temps et qu'on n'voit pus; Mossieu de la Palisse d'arroût bie'n dit aut'tant.

Fer en'liste dè c'qu'on voit ça n'est nie fourt difficile, i n'a qu'à waittie à l'intour dè ieusse, dins l'maison, d'su l'kèmin, dins les boutiques.

A m'n'avis c'in pus curieux, pus interessant, pus difficile étout, dè fer en'liste dè c'qu'on n'voit pus.

Des affaires disparues? El'nouviau vie'nt s'ajouter à l'ancien djè suppose!

Non, ça n'est nie vrai. Waittez djè vas vos fer toute en'liste d'affaires disparues dè l'vie d'Binche... et djè vas bie'n seûre d'oublîe...

En'feime à chabraque et in biau scou d'cotonnette bie'n poli à carrés d'quinze-vingt centimètes. En'feime qui r'lave à chabots - tout maint'nant c'est-st-avec des talons Louis XV qu'on r'lave, ou bie'n à bottillons blancs.

Dins les boutiques on n'vind pus d'bastons d'tablette, des bastons d'vanille (qui chervoût plusieurs coups), du sirop à l'jatte comme on vindôût chez Fémie d'su l'markie, dè l'graisse dè boudin (qu'est-c'qu'on in fait maint'nant?), dè l'mine dè plomb pou nouârci les étuves, des plottes au bleu.

Vos voyez co r'laver les rues d'Binche avant et après carnèval vous autes? Pourtant el'Russé et l'gros Pagnol is in descachotinn'té des salopies, il est vrai qu'adont el'liau n'couthôût nie aussi kièr qu'audjord'hui.

Et des dgigots, des sêns, des mastoques, des gros-sous, vos in voyez co vous?... nie pus qu'des buveux d'gènève...

C'qu'on n'voit pus c'est des marchands d'kerbon au sêiau, des marchands d'marrons chauds, des porteurs d'marmottes.

Dins les maisons, des moulins à café (nie électric), i falloût quéqu'fois si longmint pou moude el'café qu'on d'soùt qué ç'astoût in moulin d'amoureux; des machines à laver qui d'mandinn'té des bons bras et in bon cœur pou savouâr s'in chervi.

Dins les cabarets, du sâbe à terre et des crachouârs à costé d'chaque tâbe et à costé d'l'étuve.

C'qu'on n'voit pus, c'est mette des queues d'papie à les dgins qui waittent les vitrines el'Jeudi-Saint, et fer des farces el'premiè'n d'avri.

Avant carnèval, vos voyez co les futurs dgilles d'aller à chabots, vous?

A l'ducasse vos voyez co des violes d'su l'kèmin et dè l'tarte dins les maisons?

El'temps passé il est outte, c'est vrai. Mais si i y a quéqu'fois des affaires qui ont bie'n fait d'disparaite i d'a toudis qu'on r'grette.

El' Furteû

NR -03- 1089



TABLE DES MATIÈRES

+ Abbé Jean HUVELLE, *L'Eglise Sainte-Marie,
à Péronnes-lez-Binche.*

pp. 1 à 30

Samuel GLOTZ, *A coups de vessie.*

pp. 31 à 53

Raymond ROCHEZ, *Les Billets du Furteû.*

pp. 54 à 63